Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 9270118
Centre d'intérêt : 300

Les Programmes et mesures du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral à l'intention de la main-d'oeuvre québécoise -- Éd. provisoire. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1991.
iv, 86 p. : ill. ; 36 cm.

La couv. porte en outre : La formation de la main-d'oeuvre ; La formation professionnelle au secondaire. Code : 17-2903

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Formation du personnel * Perfectionnement du personnel * Programme de formation * Programme de perfectionnement * Main-d'oeuvre * Gouvernement provincial * Gouvernement fédéral * Commission scolaire

Identificateur(s) de nom : Québec (Province)

Le document se divise en trois parties. La première rassemble 48 fiches explicatives présentant sommairement une mesure ou un programme de développement de la main-d'oeuvre. Chaque fiche expose les objectifs de la mesure, les conditions d'accès à la mesure, les conditions d'accès à la formation offerte dans le cadre de cette mesure, le type de formation visé, le régime de formation ainsi que les sources et les principales modalités de financement des coûts de formation et du soutien au revenu durant la formation. La seconde partie présente visuellement les mesures et les programmes offerts par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada à chacune des catégories de main-d'oeuvre. La troisième partie présente les principaux résultats, sur le plan des effectifs et sur le plan financier, des activités des commissions scolaires au regard des divers programmes et mesures de formation de la main-d'oeuvre québécoise. Finalement, un système de renvoi permet de retrouver dans la première partie du document les définitions des mesures et des programmes de développement de la main-d'oeuvre, illustrés dans les figures de la deuxième partie.

Type de document :

LA FORMATION
DE LA MAIN-D'ŒUVRE

LES PROGRAMMES ET MESURES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'INTENTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE QUÉBÉCOISE

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉDITION PROVISOIRE
SEPTEMBRE 1991

La FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

9270118

LES PROGRAMMES ET MESURES
DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
À L'INTENTION DE LA MAIN-D'OEUVRE QUÉBÉCOISE

PRÉSENTATION

La réforme de la formation professionnelle a pris appui sur l'exigence d'assurer une formation générale plus solide aux personnes s'inscrivant en formation professionnelle initiale.

Toutefois, les conditions d'admission à la formation professionnelle conduisant à un diplôme officiel ne font pas l'unanimité. L'objection est parfois soulevée à l'effet que plusieurs personnes qui en auraient besoin et qui en seraient capables, ne peuvent avoir accès à une formation professionnelle initiale secondaire faute de satisfaire à l'exigence des cours préalables.

Afin d'étudier ce problème, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle ainsi que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie ont formé un comité interministériel.

Le mandat général du Comité interministériel MEQ - MMSRFP - MICT était de "définir la problématique de l'accessibilité à la formation professionnelle au secondaire vue sous l'angle des conditions d'admission et, s'il y a lieu, proposer des voies d'action susceptibles d'améliorer la situation observée."

Les deux premiers éléments de la première phase du mandat du Comité consistaient à "décrire la nature, les conditions d'accessibilité et les modalités de financement des programmes de formation à temps plein et à temps partiel ne menant pas à un diplôme", d'une part, "pour personnes en emploi" et, d'autre part, "pour personnes en chômage mais pour lesquelles une ou plusieurs entreprises ou un comité sectoriel ont exprimé une demande spécifique".

Par ailleurs, les deux premiers éléments de la deuxième phase du mandat demandaient, au regard de la "formation professionnelle conduisant à un titre ministériel" et de celle "ne conduisant pas à un titre ministériel", de "définir la nature de cette formation et les programmes existants" et d'"identifier les critères d'admission".

Afin de répondre à ces divers aspects du mandat du Comité interministériel, monsieur Guy Baillargeon, l'un des représentants du ministère de l'Éducation au sein du comité, avec la collaboration de collègues des ministères québécois concernés, des commissions de formation professionnelle et des commissions scolaires, a préparé le présent document qui vise à offrir une information minimale et systématique sur les divers programmes et mesures du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada à l'intention de la main-d'oeuvre québécoise. Les mesures et programmes

retenus sont ceux susceptibles d'impliquer à un titre ou l'autre les commissions scolaires en matière de formation de la main-d'oeuvre.

Le document se divise en **trois parties**. La **première partie** rassemble **48 fiches explicatives** présentant sommairement une mesure ou un programme de développement de la main-d'oeuvre. Chaque fiche expose les objectifs de la mesure, les conditions d'accès à la mesure, les conditions d'accès à la formation offerte dans le cadre de cette mesure, le type de formation visé, le régime de formation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les sources et les principales modalités de financement des coûts de formation et du soutien au revenu durant la formation.

La **seconde partie** présente visuellement les **mesures** et les **programmes offerts par le gouvernement du Québec ou le gouvernement du Canada** à chacune des catégories de main-d'oeuvre : personnes en emploi, prestataires de l'assurance-chômage, prestataires de la sécurité du revenu ou autres groupes spécifiques.

La **troisième partie** présente les principaux résultats, sur le plan des effectifs et sur le plan financier, des activités de commissions scolaires au regard des divers programmes et mesures de formation de la main-d'oeuvre québécoise.

Finalement, un **système de renvoi** a été conçu pour permettre aux lectrices et aux lecteurs de retrouver dans la première partie du document les définitions des mesures et des programmes de développement de la main-d'oeuvre, illustrés dans les figures de la deuxième partie.

Dans sa forme actuelle, ce document en est à une première version et il devra être revu pour acquérir une plus grande précision quant à la description des mesures et programmes existants et pour s'ajuster à une réalité elle-même en constante évolution. À titre d'exemple, mentionnons le fait que la Planification de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada n'existe plus en soi bien que les mesures et programmes présentés dans ce document soient généralement en vigueur. Il serait grandement apprécié que pour en modifier, en préciser ou en compléter le contenu, que vous fassiez parvenir vos suggestions à :

Monsieur Guy Baillargeon
Direction de la formation de la main-d'oeuvre
Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation
1035 De La Chevrotière, 8e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5
Tél. : (418) 643-0670

Table des matières

PRÉSENTATION 1

LES PROGRAMMES ET MESURES DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE QUÉBÉCOISE

PARTIE 1 Fiches explicatives des programmes et mesures de développement de la main-d'oeuvre québecoise où interviennent les commissions scolaires 1

Tableau 1 Organismes gouvernementaux offrant des activités de formation, des mesures et des programmes relatifs à la formation de la main-d'oeuvre québécoise 2

Section 1 Les programmes et mesures du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle 3

Tableau 1.1 Les programmes et mesures du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle 4

Fiches ...

Section 2 Les activités de formation du ministère de l'Éducation du Québec 15

Tableau 2.1 Les activités de formation du ministère de l'Éducation du Québec à l'intention de toute personne adulte 16

Fiches ...

Section 3 Les programmes et mesures des différents organismes et ministères provinciaux autres que le MMSRFP ou le MEQ 25

Tableau 3.1 Les autres programmes et mesures des différents organismes et ministères provinciaux 26

Fiches ...

Section 4 Les programmes et mesures du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada 37

Tableau 4.1 Les programmes et mesures de la Planification de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada 38

Fiches ...

PARTIE 2 Présentation visuelle des programmes et mesures des différents ministères à l'intention de diverses catégories de main-d'oeuvre 59

Les prestataires de la sécurité du revenu (figures 1, 1-A, 1-B et 1-C) 61

Les prestataires de l'assurance-chômage (figures 2, 2-A, 2-B et 2-C) 65

Les travailleuses et les travailleurs (figures 3, 3-A, 3-B et 3-C) 69

Les clientèles spécifiques : les femmes et les étudiantes et étudiants (figures 4 et 5) 73

Les programmes et mesures pour l'ensemble des clientèles adultes (figure 6) 75

Les autres programmes et mesures spécifiques pour les travailleuses et les travailleurs et les entreprises (figure 7) 76

Les autres programmes et mesures spécifiques pour les régions désignées et la collectivité (figure 8) 77

PARTIE 3 Les réalisations des commissions scolaires en regard des principales mesures de développement de la main-d'oeuvre en 1989-1990 (graphiques 1 à 6) 79

PARTIE 1

Fiches explicatives des programmes et mesures de développement de la main-d'oeuvre québécoise où interviennent les commissions scolaires

La première partie de ce document, présentée en quatre sections, rassemble 48 fiches explicatives portant sur les différents programmes et mesures de développement et d'adaptation de la main-d'oeuvre au regard desquels les commissions scolaires sont susceptibles d'intervenir par leurs activités de formation. Ces programmes et mesures sont accessibles par le biais du ministère de l'Éducation (MEQ), du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), et d'autres ministères du gouvernement du Québec ainsi que par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (EIC).

Nous avons tenu à présenter les fiches de façon synthétique et concise afin d'éviter qu'elles prennent la forme de *définition*. Certains programmes ou mesures n'apparaissent pas dans ce document : nous avons préféré nous en tenir à des programmes et mesures accessibles aux commissions scolaires.

De plus, nous avons identifié, pour chacun des programmes ou mesures, une **référence** permettant de faire le lien avec les figures de la seconde partie du document. Ainsi, les fiches sont **codifiées**, ce qui permet d'effectuer des renvois aux figures présentées à la deuxième partie du document et vice versa.

TABLEAU 1

Organismes gouvernementaux offrant des activités de formation, des mesures et des programmes relatifs à la formation de la main-d'oeuvre québécoise

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)

Programmes

- Aide à l'emploi
- Protection de l'emploi et de la main-d'oeuvre
- Sécurité du revenu
- Formation professionnelle
- Développement de l'employabilité
- Grands projets et fonds d'adaptation

Ministère de l'Éducation (MEQ)

Activités de formation

- Alphabétisation
- Insertion à la vie communautaire (PIVC)
- Formation présecondaire et secondaire
- Formation préparatoire à l'emploi
- Préparation à la formation professionnelle au secondaire
- Formation préparatoire aux études supérieures
- Formation professionnelle (CEP, DEP, ASP)
- Activités de formation découlant d'une loi, d'une politique ou d'une entente

Autres organismes ou ministères

Programmes

- Crédit d'impôt remboursable à la formation (volets : plan de développement des ressources humaines et formation) (MRQ)
- Aide au perfectionnement des travailleurs (MRQ)
- Jeunes volontaires (MLCP)
- Séminaires en gestion des affaires (MICT)
- Programme de financement des crédits d'impôt (SDI)
- Programme d'aide à l'investissement (Volet : support à la formation) (SDI)
- Manipulation des aliments (MAPAQ)
- Utilisation des pesticides (MENVIQ)
- Programme de soutien à la promotion du français dans les entreprises (OLF)

GOUVERNEMENT DU CANADA

Emploi et Immigration Canada (EIC)

Programmes

- Développement de l'emploi
- Intégration professionnelle
- Acquisition de compétences
- Pénurie de main-d'oeuvre
- Développement des collectivités
- Aide à l'innovation
- Accord Canada-Québec sur la formation en établissement
- Autres mesures

Section 1

Les programmes et mesures du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

Le MMSRFP compte à son actif quatorze programmes ou mesures à l'endroit des personnes au travail et des personnes qui sont prestataires de la sécurité du revenu en plus des cinq programmes ou mesures de soutien du revenu pour ces clientèles (voir le tableau 1.1).

Nous avons laissé de côté dans la présentation des fiches explicatives les programmes ou mesures de soutien financier ainsi que quatre des quatorze programmes ou mesures d'"aide à l'emploi", de "protection de la main-d'oeuvre" et de "développement de l'employabilité" en raison de leur nature et parce qu'ils s'adressent indirectement à des collèges et universités ("retour aux études post-secondaires") à des organismes sans but lucratif ("EXTRA" et "SEMO") ou à des institutions financières ("PATA"), plutôt qu'à des commissions scolaires.

Les commissions scolaires collaborent activement à quatre mesures qui sont énumérées dans l'encadré de droite du tableau 1.1 ("PSFE", "Transition-travail", "Recyclage et perfectionnement" et "Rattrapage scolaire"). Certains résultats des commissions scolaires apparaissent à la partie 3.

À remarquer que la mesure "Rattrapage scolaire" ne finance pas les coûts de formation : la formation des personnes participantes à la mesure est financée par le biais des allocations de base du MEQ.

TABLEAU 1.1

GOUVERNEMENT PROVINCIAL
PROGRAMMES ET MESURES DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

AIDE À L'EMPLOI	PROTECTION DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE	SÉCURITÉ DU REVENU	FORMATION PROFESSIONNELLE	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ
Objectif Aider des personnes ou des organismes à favoriser l'accès au marché du travail par des activités de formation ou de stage en entreprise	**Objectif** Aider les travailleurs dont l'emploi risque de changer ou de disparaître à cause de l'évolution de la technologie ou des marchés par des mesures de soutien financier	**Objectif** Répondre aux personnes nécessitant une aide financière de dernier recours par l'application de mesures d'aide financière	**Objectif** Aider les personnes à améliorer leur accessibilité au marché du travail par des activités de formation sur mesure	**Objectif** Aider ou encourager des bénéficiaires de la sécurité du revenu à accéder au marché du travail par des activités de formation et d'expérience de travail
Mesures ° Programme d'aide à l'intégration en emploi (paie) 8,9 M$ ° Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) 12,2 M$	**Mesures** ° Reclassement des salariés licenciés collectivement 0,6 M$ ° Protection de l'emploi dans l'entreprise 1,8 M$ ° Adaptation de la main-d'oeuvre 0,05 M$ ° Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA) 5,6 M$	**Mesures** ° Soutien financier ° Action positive pour le travail et l'emploi (APTE) 824,6 M$ ° Programme d'allocation de maternité (PRALMA) 10,7 M$ ° Sécurité du revenu des chasseurs Cris 13,1 M$ ° Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) 18,8 M$	**Mesures** ° Programme de soutien à la formation en entreprise (PSFE) 6,9 M$ ° Transition-travail 2,0 M$ ° Recyclage et perfectionnement 25,9 M$	**Mesures** ° Rattrapage scolaire 19,7 M$ ° Retour aux études post-secondaires 1,6 M$ ° Expérience de travail (EXTRA) 20,4 M$ ° Stage en milieu de travail 6,6 M$ ° Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) 0 $
			• Grands projets et fonds d'adaptation 8,2 M$	
				• Secteur majeur d'intervention des commissions scolaires

Note : Les montants indiqués en millions correspondent à l'année 1989-1990.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE) - Prestataires de la Sécurité du revenu	Inciter les entreprises à embaucher des prestataires de la Sécurité du revenu à temps plein (35 heures/-semaine) ou à temps partiel.	Prestataires de la Sécurité du revenu durant au moins 6 des 12 derniers mois OU Prestataires de la Sécurité du revenu qui ont atteint les objectifs d'une mesure de développement de l'employabilité du MMSRFP OU Prestataires de la Sécurité du revenu et être chefs de famille monoparentale ou avoir 45 ans et plus.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Nil sauf pour les frais encourus pour l'embauche d'une ou d'un stagiaire. Durée de la période de subvention : 26 semaines (ou 20 à 26 semaines pour un emploi saisonnier). Les entreprises du secteur privé reçoivent 50% du salaire (maximum 120 $/semaine). Les municipalités et organismes reçoivent 85% du salaire (maximum 149 $/semaine). Les OBSL reçoivent 100% (maximum 175 $/semaine).	Nil. Les personnes participantes sont rémunérées par l'entreprise qui les embauche.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Reclassement des salariés licenciés collectivement - Personnes sur le point de perdre leur emploi	Faciliter le reclassement des personnes salariées touchées par un licenciement collectif en les informant, par l'entremise d'un comité, de l'ensemble des mesures et des ressources publiques et privées pouvant les aider à se réinsérer sur le marché du travail.	Faire partie d'un groupe de 10 salariés ou plus ayant reçu leur avis de licenciement de leur entreprise et vouloir former un comité composé de représentants de l'entreprise et des salariés lesquels désignent conjointement une personne à la présidence du comité.	Toute formation jugée pertinente pour favoriser le retour en emploi.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucun financement pour des activités de formation. Aide financière pour défrayer les frais de fonctionnement du comité (50% financé par l'employeur et les employés et 50% par le MMSRFP).	Nil

MMSRFP.3

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Protection de l'emploi dans l'entreprise - Personnes en emploi	Vise à prévenir toute situation susceptible de mener à des mises à pied ou à des licenciements collectifs en privilégiant une approche globale de la situation de l'entreprise par l'entremise d'un comité travailleuses-travailleurs et entreprise.	Faire partie d'un groupe de 10 salariés ou plus que l'employeur envisage de licencier. OU Être une entreprise qui éprouve tout genre de difficulté pouvant avoir une incidence sur l'emploi, qui effectue des licenciements collectifs temporaires ou qui a cessé ses activités mais qui offre des possibilités de relance.	Toute formation jugée pertinente pour favoriser le maintien en emploi.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucun financement pour des activités de formation. Aide financière pour défrayer les frais de déplacement du comité (25% financé par l'employeur et les employés et 75% par le MMSRFP).	Nil

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Adaptation de la main-d'oeuvre - Personnes en emploi	Encourager la formation de comité d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) pour aider les entreprises ou des groupes d'entreprises d'une région ou d'un secteur d'activité économique à procéder à des changements techniques, administratifs ou économiques et à affronter les problèmes relatifs à l'embauche, au recyclage et au développement de la main-d'oeuvre.	Toute entreprise ou groupe d'entreprises qui compte au moins dix (10) employés et dont les employeurs ou groupe d'employeurs et le personnel ont donné leur accord à la constitution d'un comité.	Toute formation jugée pertinente pour favoriser le développement de l'employabilité, le retour en emploi ou le maintien en emploi.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucun financement pour des activités de formation. Aide financière pour défrayer les frais de fonctionnement du comité (25% financé par l'employeur et les employés et 75% par le MMSRFP).	Nil

MMSRFP.5

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Programme de soutien à la formation en entreprise (PSFE) - Entreprises et leur personnel assimilé	Offrir aux travailleuses, aux travailleurs et aux entreprises une aide financière et technique pour appuyer leurs efforts de développement des ressources humaines. Élaborer un PDRH et un plan de formation pour répondre aux besoins de la PME.	PME : Entreprise de moins de 200 employés - qui prévoit ou effectue des changements technologiques - pour qui un diagnostic de formation a déjà été établi (CAMO ou Programmes de protection de l'emploi) - qui doit procéder à l'adaptation de sa main-d'oeuvre afin de prévoir les effets du libre-échange avec les États-Unis. Les travailleuses et les travailleurs d'une entreprise admise au programme et les cadres subalternes de la PME pour lesquels un besoin de formation est établi dans un PDRH, pourvu qu'ils : - travaillent sur une base régulière à temps plein ou à temps partiel - soient à l'emploi depuis plus de 3 mois (ou 520 heures de travail ou 13 semaines de 40 heures) en excluant les travailleuses et les travailleurs temporaires.	La formation peut être : - générale ou professionnelle - sur mesure ou standardisée - sur les lieux de travail ou en établissement mais elle est généralement une formation professionnelle sur mesure sur les lieux de travail.		X (1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Financement des activités de formation : L'aide attribuée couvre 50% des salaires moyens des personnes en formation. De plus, elle couvre 50% des frais de formation incluant entre autres l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et l'inscription aux cours de formation. Le suivi et l'évaluation des activités de formation sont financés à raison de 50% des salaires excluant ceux des cadres. Le financement du PDRH : L'aide attribuée couvre 75% des frais d'élaboration du PDRH jusqu'à concurrence de 9 000 $ à 12 000 $ (selon les régions) et 100% des salaires des personnes en emploi qui participent à son élaboration.	L'entreprise peut bénéficier de subventions ou de crédits d'impôt pour une partie du salaire versé aux travailleurs en formation. Ceux-ci ne doivent pas être pénalisés dans leur revenu d'emploi du fait d'activités de formation sur leur temps de travail.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Transition-Travail - **Femmes sans emploi**	Rendre les participantes capables de trouver, au terme de la session d'orientation professionnelle, un travail ou une formation qui leur conviennent.	Celles qui ont été absentes du marché du travail durant une période plus ou moins prolongée et qui retournent sur le marché du travail.	Session d'orientation standardisée organisée par les écoles secondaires et les cégeps, avec la collaboration de la CFP. La formation se donne à raison de 30 heures par semaine durant 5 semaines.	X		Nil	MMSRFP selon les taux RH et RM en vigueur	Allocation aux participantes provenant d'EIC (accord Canada-Québec) ou prestation de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Recyclage et perfectionnement - Personnes en emploi - Personnes sans emploi dont des prestataires de l'assurance-chômage et des prestataires de la Sécurité du revenu	Faciliter le recyclage et le perfectionnement des personnes en emploi ou désirant y retourner pour mieux s'adapter aux changements technologiques, à l'évolution des marchés et pour se maintenir à jour dans leur emploi ou pour être compétitif dans la progression normale de leur plan de carrière. Répondre aux besoins des gestionnaires des PME.	- Adultes sur le marché du travail - Rencontrer les exigences de la formation prévue - La formation professionnelle doit être en lien avec l'emploi du candidat ou avec l'emploi postulé par la personne en recherche d'emploi	- formation de courte durée - formation professionnelle - sur mesure ou standardisée (créditable) mais non sanctionnée par un diplôme - formation donnée par un intervenant extérieur à l'entreprise (cégep, CS)		X	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	MMSRFP, selon taux RH, RM en vigueur.	Nil, aucune allocation aux participants et participantes.

MMNRFP.8

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Rattrapage scolaire - Prestataires de la Sécurité du revenu	Acquisition d'une formation générale ou professionnelle de niveau secondaire visant l'atteinte d'un ou des titres ministériels.	Prestataires de la sécurité du revenu ayant quitté les études à temps plein depuis au moins 9 mois (priorité : 2 ans).	- Alphabétisation - Formation générale préscondaire et secondaire - Formation professionnelle	X		Nil en formation générale mais les conditions d'admission s'appliquent pour la poursuite d'un diplôme ou d'un certificat d'études professionnelles (DEP, CEP).	Les coûts de formation sont assumés par le MEQ dans le cadre de son enveloppe ouverte.	Prestation spéciale pour le remboursement de frais de garde. De plus, une aide spéciale est accordée pour financer des frais d'études à raison d'un maximum de 500 $ par an.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Stage en milieu de travail - Prestataires de la Sécurité du revenu	Acquérir une expérience de travail spécifique (entre 70 et 90% du projet) complétée d'une formation pertinente hors production en milieu de travail ou en établissement de formation.	- Prestataire de la sécurité du revenu qui a quitté des études à temps plein depuis au moins 9 mois. - Ne détient pas de diplôme d'études collégiales (DEC) ou de BAC et n'a pas participé à la mesure pendant 52 semaines.	Stages en milieu de travail devant être complétés par une formation de courte durée standardisée et créditable ou non, ou sur mesure, sur les lieux de stage ou en établissement. Les stages sont de 20 à 40 heures par semaine.		X	Nil	- Durée maximale du stage : 52 semaines - Frais de formation couverts par la mesure : 350 $ par personne - Le plan de formation doit être approuvé par la CFP	Allocation spéciale du MMSRFP pour la personne participante accompagnée d'une allocation minimale du promoteur du projet de 100 $ par mois.

MMSRFP.10

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) - Prestataires de la Sécurité du revenu	Favoriser la reconnaissance et l'accès à diverses activités de développement de l'employabilité des prestataires de la sécurité du revenu dans le cadre d'activités d'orientation et d'initiation à la recherche d'emploi et d'activités de formation (à l'exclusion des cours de formation réguliers).	Durée minimum de 90 heures dont une participation mensuelle de plus de 60 heures. Durée maximum : 12 mois Promoteurs : organismes publics, parapublics, populaires ou communautaires.	Sur mesure		X (1)	Nil	Maximum de 20 $ par mois par participant ou participante.	Allocation spéciale du MMSRFP dont des frais de garde en plus des prestations de la sécurité du revenu.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

Section 2

Les activités de formation du ministère de l'Éducation du Québec

Les activités du MEQ à l'endroit des personnes adultes sont présentées à l'aide de huit fiches qui regroupent les filières d'études et les activités de formation financées par le MEQ et destinées aux commissions scolaires qui y sont autorisées. En 1989-1990, le MEQ a dépensé 200 millions de $ dans le cadre de ces activités. Le tableau 2.1 présente les activités du MEQ décrites dans cette section.

TABLEAU 2.1

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les filières d'études et les activités de formation du ministère de l'Éducation du Québec à l'intention de toute personne adulte

Enveloppe ouverte du MEQ (186,8 M$)

- Alphabétisation **32,1 M$**
- Formation professionnelle **81,4 M$**
- Formation présecondaire et secondaire →
- Préparation à la formation professionnelle au secondaire → **72,9 M$**
- Préparation aux études supérieures →

Allocations supplémentaires (13,3 M$)

- Activités de formation découlant d'une loi, d'une politique ou d'une entente
  - Langue seconde **4,0 M$**
  - Sécurité-incendie **0,7 M$**
  - Sécurité-construction **3,9 M$**
- Insertion à la vie communautaire (PIVC) **4,3 M$**
- Formation préparatoire à l'emploi (FPE) **0,4 M$**

Note : Les montants (indiqués en millions de $) correspondent au budget du MEQ engagé pour l'année 1989-1990.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Alphabétisation - Toute personne	Développer les connaissances de base en communication orale, en lecture, en écriture et en calcul ainsi que les habiletés et les aptitudes nécessaires à un fonctionnement autonome dans les diverses situations de la vie courante de façon, entre autre, à permettre à l'adulte l'accès à des études préscondaires ou secondaires.	Pour toute personne adulte qui poursuit des objectifs d'alphabétisation.	Formation de base généralement sur mesure, de longue durée et en établissement ne menant pas à un diplôme mais pouvant permettre d'accéder à la formation générale préscondaire ou secondaire.	X	X	Être en mesure de poursuivre des études.	Financement MEQ dans le cadre de son enveloppe ouverte selon les taux RH, RM et RS en vigueur.	Nil

MEQ.2

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Formation professionnelle - Toute personne	Développer les connaissances théoriques et les compétences inhérentes à la pratique d'une profession faisant appel à des habiletés de type gestuel et menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études professionnelles (CEP, DEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).	Pour toute personne adulte qui poursuit l'obtention d'un titre ministériel.	Formation professionnelle sanctionnée par un CEP, un DEP ou une ASP.	X	X	Pour les personnes adultes, être âgé d'au moins 16 ans et avoir obtenu les crédits de 3e ou de 4e secondaire en langue maternelle, en langue seconde et en mathématique. OU Posséder les équivalences d'études reconnues par le Ministre (reconnaissance des acquis)	Financement MEQ dans le cadre de son enveloppe ouverte selon les taux RH, RM et RS en vigueur.	Nil

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Formation générale préscondaire et secondaire - Toute personne	Permettre à la personne adulte d'obtenir la formation générale nécessaire à l'obtention des préalables scolaires pour compléter des études supérieures, des études professionnelles au secondaire ou pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES). Permettre à la personne d'obtenir une formation préparatoire à l'emploi (FPE).	Pour toute personne adulte qui poursuit des objectifs d'accès à la formation professionnelle au secondaire ou à des études postsecondaires ou qui désire obtenir un DES.	Formation générale préalable à des études supérieures ou à la formation professionnelle ou menant à un DES.	X	X	Être en mesure de poursuivre des études.	Financement MEQ dans le cadre de son enveloppe ouverte selon les taux RH, RM et RS en vigueur. Pour la Formation préparatoire à l'emploi (FPE), le MEQ dispose d'une allocation supplémentaire (enveloppe fermée).	Nil

MEQ.4

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Langues secondes - Toute personne	Permettre à l'adulte de parler, écrire et comprendre une langue autre que sa langue maternelle (français et anglais).	Pour toute personne adulte qui poursuit des objectifs d'apprentissage d'une langue seconde.	Formation de courte durée en langues secondes (anglais, français) standardisée, créditable ou non ou sur mesure.		X (1)	Nil (éventuellement, un test de classement).	Selon des allocations supplémentaires du MEQ (enveloppe fermée) ou par autofinancement avec ou sans recours à d'autres mesures d'aide.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement de soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Sécurité-construction - Toute personne	Permettre aux travailleuses et travailleurs d'obtenir l'accréditation nécessaire à l'accès aux métiers et aux occupations régis par le décret de la construction.	Toute personne en emploi (ou non) désirant oeuvrer à quelque titre sur un chantier de construction.	Formation professionnelle de courte durée, standardisée, créditable ou non, ne conduisant pas à un diplôme mais plutôt à une attestation émise par un organisme paritaire.		X (1)	Nil	Selon des allocations supplémentaires du MEQ (enveloppe fermée) ou par autofinancement avec ou sans recours à d'autres mesures d'aide.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

MEQ.6

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Sécurité-incendie - Personne en emploi	Permettre au personnel des services d'incendie des municip lités de suivre des activités de perfectionnement.	Pour la personne, être à l'emploi d'une municipalité en sécurité-incendie (pompier volontaire).	Formation professionnelle de courte durée, standardisée constituée en blocs et ne menant pas à un diplôme.		X (1)	Nil	Selon des allocations supplémentaires du MEQ (enveloppe fermée) à la condition que la municipalité employeuse finance au moins 50% des coûts de formation.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

MEQ.7

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Insertion à la vie communautaire (PIVC) - **Personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne**	Favoriser le développement personnel et social des adultes dans des situations de la vie quotidienne, adaptées à leur capacité d'apprentissage.	Présenter une déficience intellectuelle moyenne.	Formation générale sur mesure ne menant pas à un diplôme. Cette formation vise généralement des acquis expérientiels pour améliorer leur intégration sociale. Le temps maximal alloué est de 1 920 heures.	X	X	Nil	Selon des allocations supplémentaires du MEQ (enveloppe fermée) ou par autofinancement avec ou sans recours à d'autres mesures d'aide.	Nil

MEQ.8

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Formation préparatoire à l'emploi - Toute personne sans emploi dont des prestataires de l'assurance-chômage et des prestataires de la Sécurité du revenu	Aider l'adulte à acquérir un niveau suffisant d'autonomie et d'habileté pour assurer son développement et lui permettre de faire face aux situations de la vie courante en fonction de son employabilité.	Pour toute personne sans emploi qui poursuit des objectifs favorisant le développement de leur employabilité.	Formation générale standardisée de courte durée ne menant pas à un diplôme de type "développement de l'employabilité".	X		Nil	Selon des allocations supplémentaires du MEQ (enveloppe fermée) ou par autofinancement avec ou sans recours à d'autres mesures d'aide.	Financement par la personne sans emploi elle-même avec ou sans l'aide de mesures disponibles.

Section 3

Les programmes et mesures des différents organismes et ministères provinciaux autres que le MMSRFP ou le MEQ

En plus du MMSRFP et du MEQ, d'autres ministères du gouvernement du Québec offrent quelques programmes et mesures d'adaptation et de développement de la main-d'oeuvre pour des clientèles spécifiques. Les fiches de présentation sont au nombre de dix et expliquent les programmes et mesures offerts par sept organismes ou ministères québécois.

TABLEAU 3.1

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Autres programmes et mesures des différents organismes et ministères

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (OLF)	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MENVIQ)	MINISTÈTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)
Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises	Utilisation des pesticides	Manipulation des aliments

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE (MICT)
Séminaires en gestion des affaires

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (MLCP)	MINISTÈRE DU REVENU (MRQ)	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC (SDI)
Jeunes volontaires	Crédit d'impôt remboursable à la formation : volets Plan de développement des ressources humaines et Formation Aide au perfectionnement des travailleurs	- Programme d'aide à l'investissement (PAIN) : volet support à la formation - Programme de financement des crédits d'impôts

QUE.1

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
OLF (Office de la langue française) **Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises** - **Entreprises et leur personnel**	Soutenir financièrement des actions de francisation mises en oeuvre directement par les milieux de travail.	- Les projets doivent comprendre des modalités de diffusion de l'information et de promotion du français par des activités de communication et d'animation. - Le programme vise en priorité les projets suivants : - entreprises de moins de 100 personnes; - clientèle allophone présente; - utilisation du français dans le domaine de l'informatique - retombées auprès de plusieurs entreprises souhaitables; - projets conjoints entreprises, travailleuses et travailleurs.	Toute formation jugée pertinente pour favoriser le perfectionnement du français en entreprise.		X (1)	Nil	Un budget annuel maximal de 25 000 $ peut être accordé pour tout projet soumis par la direction d'une entreprise ou par l'association de travailleuses et travailleurs et d'entreprises et un budget annuel maximum de 50 000 $ pour toute demande conjointe provenant d'entreprises et/ou d'associations de travailleuses et de travailleurs.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel et en entreprise, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

QUE.2

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MENVIQ (Ministère de l'Environnement) Utilisation des pesticides - Personnes en emploi	Inciter ou obliger les personnes en emploi utilisant ou manipulant les pesticides d'acquérir une formation minimale et un certificat de compétence, ce dernier, émis par le MENVIQ.	Toute personne en emploi utilisant ou manipulant des pesticides.	Formation professionnelle de courte durée, standardisée, créditable ou sur mesure, ne conduisant pas à un diplôme mais plutôt à un certificat de compétence émis par le MENVIQ.		X (1)	Nil	Autofinancement.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

QUE.3

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation) Manipulation des aliments - Personnes en emploi (ou non)	Inciter les personnes en emploi qui manipulent des aliments à acquérir une formation minimale et, éventuellement, un certificat de compétence émis par le MAPAQ.	Toute personne en emploi (ou non) manipulant ou susceptible de manipuler des aliments.	Formation professionnelle de courte durée (18 heures) standardisée mais non créditable ne conduisant pas à un diplôme d'études mais plutôt à un certificat de compétence émis par le MAPAQ.		X (1)	Nil	Autofinancement.	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

QUE.4

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MICT (Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie) **Séminaires en gestion des affaires** - **Personnes en emploi**	Améliorer et développer les capacités de gestion des femmes entrepreneures ainsi que des gestionnaires et dirigeants des PME manufacturières commerciales et des coopératives en favorisant, par des activités de formation, la création et le développement des PME.	Les activités de formation s'adressent aux gestionnaires dirigeants et aux femmes entrepreneures.	Formation des gestionnaires de courte durée, elle peut être sur mesure ou standardisée (créditable) mais n'est pas sanctionnée par un diplôme.		X	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Le MICT recrute la clientèle et les coûts de formation sont assumés par le MMSRFP sur le modèle du programme "Recyclage et perfectionnement" (coûts RH, RM).	Nil, aucune allocation aux participants.

QUE.5

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MLCP (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) **Jeunes volontaires** - Jeunes adultes sans emploi régulier dont des prestataires de la sécurité du revenu et des prestataires de l'assurance-chômage	Permettre aux jeunes adultes, par la réalisation de leur projet, de faire des apprentissages, d'acquérir et de vérifier des compétences en s'associant à des personnes ressources du milieu comme partenaires dans la réalisation de projets ayant une incidence positive sur leur développement personnel et pouvant engendrer des retombées significatives sur leur communauté.	Avoir entre 16 et 29 ans inclusivement et avoir cessé de fréquenter à temps plein une institution scolaire depuis au moins 4 mois. Les personnes participantes doivent être disponibles pour une période minimale de 20 heures par semaine pour la durée du projet. Le projet peut être d'une durée variant entre 3 et 8 mois et le nombre maximal de personnes participant au projet est fixé à 7.	Toute formation jugée pertinente pour favoriser le développement de l'employabilité. La pédagogie du programme se présente en quatre ateliers de formation à la gestion de projet, dont : - l'élaboration de projet; - la comptabilité du projet; - la planification; - la vie de groupe.	X		Nil	La mesure défraie des frais généraux pour la réalisation et le fonctionnement du projet par un budget maximal de 100 $ par mois par personne participante.	Allocation de participation pouvant atteindre 165 $ par mois. Les prestataires de la sécurité du revenu reçoivent des prestations majorées pour leur participation au programme. L'allocation de participation s'ajoute aux prestations d'assurance-chômage.

QUE.6

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MRQ (Ministère du Revenu) Crédit d'impôt remboursable à la formation Volet : plan de développement des ressources humaines (PDRH) - Entreprises et leur personnel	Diagnostiquer les besoins de développement organisationnel de l'entreprise, et déterminer les actions à poser, pouvant inclure des activités de formation, pour une période allant jusqu'à trois ans.	Être une entreprise incorporée ayant son siège social au Québec. L'entreprise doit compter sur un personnel régulier travaillant à raison de plus de 15 heures par semaine. De plus, l'entreprise qui désire se prévaloir du crédit d'impôt pour les activités de PDRH doit le faire approuver auprès de la CFP (visa d'enregistrement).	Sans objet (voir le volet "formation" de la mesure crédit d'impôt)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Le crédit d'impôt remboursable pour la tenue d'activités d'élaboration d'un **PDRH** est variable selon la catégorie de l'entreprise (petite ou grande) et selon la période de démarrage de ces activités. Jusqu'en janvier 1993, les taux sont de 50% pour les petites entreprises et de 30% pour les grandes entreprises. Après janvier 1993, ils seront respectivement de 30% et de 20%.	Aucun

QUE.7

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MRQ (Ministère du Revenu) Crédit d'impôt remboursable à la formation Volet : formation - Entreprises et leur personnel	Offrir des activités de formation à l'entreprise qui désire satisfaire les besoins de perfectionnement de sa main-d'oeuvre. Le volet formation n'est pas assujetti à la réalisation d'un PDRH.	Être une entreprise incorporée ayant son siège social au Québec. L'entreprise doit compter sur un personnel régulier travaillant à raison de plus de 15 heures par semaine. Les activités de formation peuvent s'inscrire dans le cadre d'un PDRH.	Toute formation à l'exception d'activités de formation qui consistent : ° à se conformer à une réglementation ou à une loi; ° à se conformer à une réglementation d'une association ou d'une corporation professionnelle; ° à des cours dans le cadre de la formation à distance; ° à des cours propres à des activités de vente.	X	X	Nil.	Le crédit d'impôt remboursable à la **formation** est variable selon la catégorie de l'entreprise (petite ou grande) et selon la période de démarrage des activités de formation. Jusqu'en janvier 1993, les taux sont de 40% pour les petites entreprises et de 20% pour les grandes entreprises. Après janvier 1993, ils seront respectivement de 20% et de 10%. La mesure prévoit le remboursement des coûts afférents aux activités de formation tels les salaires des employés en cours d'emploi (maximum de 180 heures par an), les frais de séjour et de déplacement (selon certaines conditions) et les frais de formation proprement dits.	Aucun

QUE.8

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
MRQ (Ministère du Revenu) **Aide au perfectionnement des travailleurs** - personnes en emploi	Acquérir une formation professionnelle menant à une sanction officielle par le maintien du revenu de la personne qui retourne aux études à un niveau comparable à ce qu'il était (90%) avant sa période de formation.	Pour toute personne voulant se prévaloir de l'aide octroyée pour la première fois en autant qu'elle a été active sur le marché du travail durant les six dernières années précédant sa demande d'admission. La formation ne peut excéder 12 mois et doit pouvoir conduire à l'obtention d'une sanction ministérielle.	Toute formation professionnelle de l'ordre d'enseignement secondaire (DEP, CEP ou ASP) ou collégial.	X		Satisfaire aux conditions d'admission propres au programme de formation professionnelle recherché	Autofinancement des coûts afférents à la formation.	La mesure prévoit le maintien du revenu à un niveau de 90% de l'année antérieure par un financement qui consiste: - en un prêt maximal représentant 40% du revenu disponible avant la formation (pour des revenus n'excédant pas 55,000$); et - en une prestation résiduelle (subvention) non-assujettie à l'impôt du Québec. La période de remboursement du prêt peut être étalée sur 10 ans et les intérêts remboursés seront déductibles d'impôt.

QUE.9

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Société de développement industriel (SDI) **Programme d'aide à l'investissement : volet support à la formation** - Entreprises et leur personnel	Ce programme vise à accorder une aide financière à une entreprise pour favoriser la réalisation d'un projet d'implantation, de modernisation ou d'expansion en vue de produire des biens présentant de bonnes perspectives de marché et de fortes retombées économiques pour le Québec.	L'entreprise doit démontrer que le projet privilégie l'utilisation d'une technologie permettant aux produits fabriqués d'être compétitifs. Pour être admissibles, les dépenses de formation doivent être concurrentes à l'acceptation d'un projet de participation financière à l'investissement.	Toute formation		X (1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Autofinancement. L'intervention financière de la SDI prend la forme d'un prêt participatif pouvant atteindre 100% des dépenses de formation jusqu'à concurrence de 10% de la totalité des autres dépenses admissibles (terrain, bâtiment, machinerie et équipement, etc.).	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

QUE.10

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du coutiez au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Société de développement industriel (SDI) Programme de financement de crédits d'impôt - Entreprises et leur personnel	Ce programme vise à permettre à une entreprise de financer une partie de ses crédits d'impôt remboursables pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental ou de formation de la main-d'oeuvre.	L'entreprise est une corporation exploitant une entreprise au Québec et y a son siège social et sa principale place d'affaires. L'entreprise se qualifie au "crédit d'impôt remboursable à la formation".	Toute formation reconnue pour la mesure de "crédit d'impôt remboursable à la formation" du MRQ.		X(1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Autofinancement. L'intervention de la SDI prend la forme d'une garantie jusqu'à concurrence de 90% d'un prêt spécial pour financer les crédits d'impôt remboursables. Ce prêt d'un minimum de 20 000 $ ne peut excéder 75% des crédits d'impôt remboursables.	Nil.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

Section 4

Les programmes et mesures du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Le gouvernement fédéral participe au développement et à l'adaptation de la main-d'oeuvre québécoise en intervenant directement auprès des entreprises et des individus avec ses six programmes de la planification de l'emploi. Nous dénombrons pas moins de 20 programmes ou mesures à l'intention des personnes en emploi, des personnes sans emploi, des entreprises et des collectivités désignées (régions défavorisées sur le plan de l'emploi). De plus, dans le cadre de l'Accord Canada-Québec, les gouvernements provincial et fédéral interviennent auprès de ces clientèles à partir de trois mesures spécifiques : Achats directs, Formation sur mesure en établissement volet emploi et volet employabilité. Les objectifs de ces mesures nous renvoient aux cinq programmes de la planification de l'emploi qui apparaissent dans l'encadré du tableau 4.1.

Seules trois mesures du programme d'intégration professionnelle et du programme de développement des collectivités n'ont pas été présentées sous forme de fiches : elles s'adressent à des organismes sans but lucratif ("Centre d'aide aux entreprises" et "Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi") et à des personnes prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage ("Encouragement à l'activité indépendante").

À remarquer que la mesure "Formation des étudiants indépendants en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage" ne finance pas les coûts de formation : le financement de la formation des personnes participantes à la mesure est assuré par des allocations de base du MEQ ou par l'Accord Canada-Québec sur la formation en établissement.

TABLEAU 4.1

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
PROGRAMMES ET MESURES DE LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI 68,0 M$ (1)	INTÉGRATION PROFESSIONNELLE 61,8 M$	ACQUISITION DE COMPÉTENCES 13,3 M$	PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE 17,4 M$	DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS 26,2 M$
Objectif	**Objectif**	**Objectif**	**Objectif**	**Objectif**
Aider les chômeurs de longue date à devenir membres de la population active par des activités de formation et d'expérience de travail	Aider ou encourager des groupes particuliers de personnes à accéder au marché du travail par des activités de formation et d'expérience de travail	Aider les travailleurs dont l'emploi risque de changer ou de disparaître à cause de l'évolution de la technologie ou des marchés, par des activités de formation, d'aide au déplacement et d'autres mesures	Aider à répondre aux besoins de travailleurs dans des secteurs désignés où des pénuries de compétences professionnelles existent ou sont prévues par des activités de formation et d'aide au déplacement	Aider les collectivités économiquement en difficulté à se prendre en main, à identifier les causes des déséquilibres du marché du travail local, à élaborer et mettre en oeuvre une stratégie axée sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et sur la croissance des emplois
Options	**Options**	**Options**	**Options**	**Options**
* Projets généraux (PDE-PG) * Emplois subventionnés individuellement (PDE-ESI)	* Intégration-jeunes * Réintégration-femmes * Personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi * Alternance travail-étude * DÉFI - emplois d'été/expérience de travail (EEET) - atelier d'orientation travail (AOT)	* Recyclage * Emploi continu * Aide à l'adaptation de l'industrie * Travail partagé * Fonds de fiducie pour la formation	* Formation en milieu de travail	* Centre d'aide aux entreprises (CAE) * Encouragement à l'activité indépendante * Fonds pour les initiatives communautaires

ACCORD CANADA-QUÉBEC SUR LA FORMATION EN ÉTABLISSEMENT :

ACHATS DIRECTS : (84,6 M$)

FORMATION SUR MESURE EN ÉTABLISSEMENT : (54,3 M$)

AIDE À L'INNOVATION 7,34 M$
Objectif
Encourager les différents intervenants du marché du travail à développer et à expérimenter au moyen de projets-pilotes par des solutions nouvelles qui permettront d'améliorer le fonctionnement du marché du travail
Autres mesures
* Création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage * Formation des étudiants en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage

(1) Note : Les montants indiqués en millions correspondent au budget du Québec pour l'année 1989-1990.

EIC.1

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Développement de l'emploi Projets généraux - **Prestataires de l'assurance-chômage** - **Prestataires de la Sécurité du revenu**	Offrir une expérience de travail et une formation dans le cadre d'un emploi subventionné en entreprise.	- Prestataires de l'assurance-chômage durant 24 des 30 dernières semaines - Prestataires de la sécurité du revenu	Stages en milieu de travail devant être accompagné d'une formation de courte durée standardisée et créditable ou non, ou sur mesure, sur les lieux de stage en établissement. Le stage est de 30 heures ou plus par semaine. La formation peut représenter jusqu'à 20% du temps consacré au projet.		X	Nil	Durée de financement : 43 à 78 semaines (43 fixes pour les personnes nouvellement diplômées). Financement de la formation : maximum 8 $/heure par participant et 5 000 $ maximum pour achat et location de l'équipement.	Le financement des personnes participantes : jusqu'à 40% du salaire ou 140 $/semaine.

EIC_2

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Développement de l'emploi Emploi subventionné individuellement - Prestataires de l'assurance-chômage - Prestataires de la Sécurité du revenu - Personnes nouvellement diplômées	Offrir une expérience de travail et une formation dans le cadre d'un emploi subventionné en entreprise.	- Prestataires de l'assurance-chômage durant 24 des 30 dernières semaines OU - Prestataires de la sécurité du revenu OU - Personnes nouvellement diplômées en FP depuis au moins 12 mois et ayant une expérience de moins de 6 mois (à la recherche d'emploi)	Stages en milieu de travail devant être complétés par une formation de courte durée standardisée et créditable ou non, ou sur mesure, sur les lieux de stage en établissement. Le stage est de 30 heures ou plus par semaine.		X	Nil	Durée de financement : 43 à 78 semaines (43 fixes pour les personnes nouvellement diplômées). Financement de la formation : maximum 8 $/heure par participant et 5 000 $ maximum pour achat et location de l'équipement.	Financement des personnes participantes : jusqu'à 40 % du salaire ou 140 $/semaine (sauf personnes nouvellement diplômées jusqu'à 30 % ou 105 $/semaine).

EIC.3

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle Intégration jeunes - Jeunes sans emplois - Prestataires de l'assurance-chômage - Prestataires de la Sécurité du revenu	Assurer une formation sur et hors des lieux de travail et expérience pratique.	La mesure s'adresse aux personnes jeunes de moins de 30 ans qui n'ont pas obtenu leur DES et qui ont quitté l'école. Les projets retenus sont généralement d'une durée variant de 16 à 52 semaines.	Généralement sur mesure, parfois incluant des éléments pouvant être créditables mais ne menant pas à un diplôme, du type "counselling d'emploi" et stage d'observation et d'apprentissage.	X		Nil, sauf que la personne ne doit pas avoir un DES.	La mesure défraie : - frais généraux (maximum 25 $ par personne participante) - frais de formation (maximum 8 $/heure par personne participante) - frais spéciaux maximum 10 000 $ pour l'équipement requis pour la formation.	- allocation aux personnes participantes et assurance-chômage (article 26)

EDC.4

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle **Réintégration femmes** - **Femmes sans emploi** - **Prestataires de l'assurance-chômage** - **Prestataires de la Sécurité du revenu**	Assurer une formation sur et hors des lieux de travail et expérience pratique.	Priorité : femmes absentes du marché du travail depuis au moins 3 ans. Les projets retenus sont généralement d'une durée variant de 16 à 52 semaines.	Généralement sur mesure, parfois incluant des éléments pouvant être créditables mais ne menant pas à un diplôme, du type "counselling d'emploi" et stage d'observation et d'apprentissage.	X		Nil, sauf que la personne ne doit pas avoir un DES.	La mesure défraie : - frais généraux (maximum 25 $ par personne participante) - frais de formation (maximum 8 $/heure par personne participante) - frais spéciaux maximum 10 000 $ pour l'équipement requis pour la formation	- allocation aux personnes participantes et assurance-chômage (article 26)

EIC.5

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien du revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle Alternance travail-étude - Personnes aux études à temps complet	Permettre aux étudiantes et aux étudiants de niveau secondaire ou postsecondaire de participer à des projets expérimentaux d'Alternance Travail-Étude.	Être une étudiante ou un étudiant inscrit dans une formation professionnelle à temps plein comprenant une période de stage de travail de plus de 200 heures.	Formation professionnelle sanctionnée par un CEP, un DEP ou une ASP.	X		Respecter les conditions d'admission du MEQ (voir MEQ - formation professionnelle)	Financement MEQ dans le cadre de son enveloppe ouverte selon les taux RH, RM et RS en vigueur. Le programme propose une subvention des frais d'administration des projets (maximum 20 000 $ sur 4 ans). De plus, les étudiantes et les étudiants ne peuvent être rémunérés par les organismes d'accueil (les entreprises).	Nil.

EIC.6

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle DÉFI : emplois d'été / expérience de travail - EEET - Personnes aux études à temps complet	Aider les étudiantes et les étudiants à trouver un emploi d'été par le financement de stages en entreprises. Les stages doivent prévoir un horaire hebdomadaire de 30 à 40 heures pour une durée variant de 6 à 18 semaines (entre la fin d'avril et le début de septembre).	Avoir fréquenté une école à temps plein l'année précédente et vouloir poursuivre ses études pendant l'année courante.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Nil	Les projets doivent offrir au moins le salaire minimum horaire fixé pour les adultes.

Mesure et programme visé	Originalité de la mesure	Administration à la mesure	Types de formations visés par la mesure	Horaires de formations		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formations	Financement de la rémunération des stagiaires
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle (IP1) – Niveau V reconnu – Durée : 1027 heures maximum Formation pour adultes peu qualifiés	Aide au développement de compétences et de qualifications adaptées au marché du travail local, pour les demandeurs d'emploi peu qualifiés, sans qualification professionnelle reconnue ou sans diplôme de l'enseignement secondaire	Mise en œuvre dans des établissements d'enseignement privé professionnel	Formations générales en relation avec un métier ou un secteur d'activité, pour le développement des capacités d'insertion professionnelle, d'adaptation à l'emploi et d'orientation professionnelle	X		Oui	Durée maximale de rémunération : 1 à 4 stagiaires : jusqu'au cinquantième jour de présence en stage ou en entreprise Financement : 21 000 $ maximum par groupe	Allocation de rémunération des stagiaires rémunérés

EDC-7

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Intégration professionnelle DÉFI : Atelier d'orientation travail - AOT - Personnes aux études à temps complet	Aider les décrocheuses et les décrocheurs récents et potentiels à prendre contact avec les réalités du marché du travail, en vue de favoriser la poursuite des études par des activités de formation et de stage au travail.	Être aux études dans des établissements d'enseignement primaire, secondaire ou collégial.	Formation généralement sur mesure et ne menant pas à un diplôme du type "counselling d'emploi" et stages d'observation et d'apprentissage en entreprise.	X		Nil	- Durée maximale 14 semaines - 2 à 4 semaines : formation counselling complétée par un ou des stages en entreprise - Financement : 25 000 $ maximum par projet	Allocation de participation aux personnes participantes.

EIC.8

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Acquisition de compétences **Recyclage** - **Personnes en emploi**	Aider les travailleuses et les travailleurs dont l'emploi risque de changer, à se recycler dans le cadre de ce programme mis sur pied par leurs employeurs.	Entreprises ou organismes comptant plus de 200 employés dont les emplois sont affectés par des changements technologiques ou de marché. Travailleuses et travailleurs déjà à l'emploi de l'entreprise et occupant un emploi menacé ou modifié.	Durée : 80 heures à 3 ans. La formation peut être : - professionnelle, pouvant inclure des éléments de formation générale - sur mesure, pouvant inclure des éléments de formation standardisée - de courte durée ou de longue durée - sur les lieux de travail ou en établissement mais elle est généralement une formation professionnelle sur mesure.		X (1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	- frais de formation : maximum : 20 $/heure - frais spéciaux de formation allant jusqu'à 5 000 $ pour l'achat ou la location d'équipement coûteux	L'entreprise peut bénéficier de subventions ou de crédits d'impôt pour une partie du salaire versé aux travailleuses et aux travailleurs en formation. Ceux-ci ne doivent pas être pénalisés dans leur revenu d'emploi parce qu'ils suivent des activités de formation sur leur temps de travail.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

EIC.9

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Acquisition de compétences Emploi continu - Personnes en emploi - Prestataires de l'assurance-chômage	Aider les travailleuses et les travailleurs sur le point d'être mis à pied, ou qui l'ont été récemment, en fournissant un incitatif financier à l'intention du nouvel employeur qui accepte de les embaucher et de les former.	- Entreprises ou organismes en mesure d'offrir des possibilités d'emplois dans une profession en demande; - Travailleuses et travailleurs qui occupaient des emplois réguliers.	Durée : 80 heures à 3 ans. La formation peut être : - professionnelle, pouvant inclure des éléments de formation générale - sur mesure, pouvant inclure des éléments de formation standardisée - de courte durée ou de longue durée - sur les lieux de travail ou en établissement mais elle est généralement une formation professionnelle sur mesure.		X (1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	- frais de formation : maximum : 20 $/heure - frais spéciaux de formation allant jusqu'à 5 000 $ pour l'achat ou la location d'équipement coûteux.	Le nouveau chômeur participant peut bénéficier de prestations d'assurance-chômage ou d'allocations spéciales. L'entreprise peut bénéficier de subventions ou de crédits d'impôt pour une partie du salaire versé aux travailleuses et aux travailleurs en formation. Ceux-ci ne doivent pas être pénalisés dans leur revenu d'emploi parce qu'ils suivent des activités de formation sur leur temps de travail.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

EIC_10

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Acquisition de compétences *Aide à l'adaptation de l'industrie* - Entreprises et leur personnel	Encourager les entreprises et les travailleurs à participer à des comités dont le but est de faire des recherches et de la planification, en vue de faciliter l'adaptation interne de la main-d'oeuvre à la suite d'une expansion, de l'implantation d'une technologie nouvelle, d'une réduction ou d'un transfert d'effectif.	Tous les types d'entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif. Des comités représentant des groupes d'entreprises, des secteurs industriels ou des collectivités peuvent également être créés pourvu qu'ils soient composés d'entreprises et de leurs travailleuses et travailleurs.	Sans objet	Nil	Nil	Sans objet	Nil pour la formation. La CEIC et les entreprises partagent à part égale les coûts de fonctionnement du comité. Les subventions maximales sont de : - 200 000 $ pour une entreprise pour une période d'un an; - 500 000 $ pour une association d'entreprises pour une période de trois ans; - 200 000 $ pour les collectivités locales pour une période de deux ans.	Nil

EDC.11

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Acquisition de compétences Travail partagé - Entreprises et leur personnel	Éviter les mises à pied causées par une réduction temporaire des activités ou pour atténuer les effets d'un licenciement permanent en offrant une forme de soutien temporaire du revenu aux travailleurs et aux travailleuses qui acceptent de se partager le travail.	Pendant la durée de l'accord, le total des heures travaillées par le personnel équivaudra à au moins 40% des heures totales de travail normal. Nombre minimal de personnes participantes : 2. Les entreprises ayant embauché du personnel assurable (assurance-chômage) depuis deux ans sont admissibles.	Sans objet	Nil	Nil	Sans objet	Nil	Allocations partielles d'assurance-chômage. Durée de l'accord : - Mise à pied temporaire de 6 à 26 semaines; - Prolongation possible de 12 semaines; - Mise à pied permanente : maximum 52 semaines.

EDC.12

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Acquisition de compétences Fonds de fiducie pour la formation - Personnes en emploi et l'entreprise associée	Aider les travailleuses et les travailleurs à s'adapter à l'évolution de la technologie en contribuant à des fonds de fiducie pour la formation établie par une association d'employés (avec ou sans la participation de l'entreprise).	Pour le ou la stagiaire (travailleuse ou travailleur) : - Être à l'emploi de l'entreprise ou un travailleur autonome; - Occuper un emploi susceptible d'être modifié ou menacé par des changements technologiques ou de marché; - Faire partie du groupe signataire de la Fiducie. La Fiducie nécessite un acte notarié : - entériné par les employés; - géré par un conseil d'administration autonome; - constitué d'un fonds provenant des contributions des employés et/ou de l'employeur du secteur privé.	Toute formation qui apparaît nouvelle ou qui vise l'amélioration des compétences existantes des travailleuses et des travailleurs et qui est : - transférable d'une entreprise à l'autre; - non couverte par d'autres subventions.		X(1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Autofinancement. La subvention, d'une durée maximale de trois ans couvre : - 50% des contributions pour la première année (maximum 200 000 $); - 33 1/3% des contributions pour la deuxième et la troisième année (maximum 100 000 $/an).	Nil

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

EIC.13

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesures et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Pénurie de main-d'oeuvre Formation en milieu de travail - Personnes en emploi - Prestataires de l'assurance-chômage	Assurer une formation à des travailleuses et à des travailleurs ou à des prestataires de l'assurance-chômage dans des professions qui connaissent une pénurie de main-d'oeuvre.	- Entreprises employant plus de 200 personnes et qui veulent former leur personnel ayant plus d'un an d'ancienneté - Entreprises qui veulent former leur personnel de moins d'un an d'ancienneté Les participants ou les participantes peuvent être déjà au service de l'entreprise ou nouveaux et nouvelles employés.	Durée : 80 heures à 3 ans. La formation doit être désignée "en pénurie". La formation peut être : - professionnelle pouvant inclure des éléments de formation générale - sur mesure pouvant inclure des éléments de formation standardisée - de courte durée ou de longue durée - sur les lieux de travail ou en établissement mais généralement une formation professionnelle sur mesure.		X (1)	Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	- frais de formation : maximum : 20 $/heure - frais spéciaux de formation allant jusqu'à 5 000 $ pour l'achat ou la location d'équipement coûteux	Le nouveau chômeur participant peut bénéficier de prestations d'assurance-chômage ou d'allocations spéciales. L'entreprise peut bénéficier de subventions ou de crédits d'impôt pour une partie du salaire versé aux travailleurs en formation. Ceux-ci ne doivent pas être pénalisés dans leur revenu d'emploi du fait d'activités de formation sur leur temps de travail.

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

EIC.14

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Clientèle et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Développement des collectivités **Fonds pour les initiatives communautaires** - Collectivités identifiées par EIC (régions désignées)	Appuyer les initiatives novatrices, considérées par le Comité d'aide au développement des collectivités (CADC) comme essentielles à la mise en oeuvre de la stratégie choisie pour assurer la croissance de l'emploi et la relance de la collectivité.	Le recours à l'option est exceptionnel et sert seulement dans les cas où l'initiative élaborée par une collectivité sélectionnée ne peut être financée en vertu d'autres options du programme Développement des collectivités ou d'autres programmes fédéraux. Les coordonnateurs de tels projets doivent être jugés admissibles par EIC.	Toute formation.	X	X	Selon le projet retenu.	Les frais des propositions sont normalement partagés conjointement avec le coordonnateur, le secteur privé, le gouvernement provincial ainsi que la municipalité, selon le cas. Il n'y a pas de contribution maximale sauf si la bénéficiaire est une entreprise privée auquel cas la contribution maximale est de 50 000 $. La durée maximale pour un projet est de trois ans.	La personne participante en chômage peut bénéficier de prestation d'assurance-chômage ou de prestation de la sécurité du revenu.

EIC.15

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Aide à l'innovation - Collectivités	Encourager les différents intervenants et intervenantes du marché du travail à développer et à expérimenter, au moyen de projets-pilotes, des solutions nouvelles qui permettront d'améliorer le fonctionnement du marché du travail.	Présenter des projets innovateurs expérimentaux et directement liés au marché du travail : - Counselling, placement; - Utilisation des ressources humaines (entreprise/collectivité); - Formation/recyclage; - Adaptation aux changements technologiques; - Réaménagement du temps de travail; - Etc. et s'adressant à des groupes aux besoins spéciaux.	Toute formation	X	X	Selon le projet retenu.	L'aide au financement prévoit : - le partage des coûts avec le promoteur et d'autres sources; - le remboursement des salaires des personnes participantes s'il y a lieu; - les frais généraux directs tels : - Administration - Voyage - Matériel, équipement - Services d'expert-conseil La durée de financement est limitée à trois ans.	Nil

EIC.16

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Autres mesures Création d'emplois en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage - Prestataires de l'assurance-chômage	Offrir des emplois productifs de courte durée aux prestataires de l'assurance-chômage en créant des emplois qui n'existeraient pas autrement.	Tous les genres d'entreprises peuvent présenter des propositions et agir comme employeurs pour un minimum de trois emplois à temps plein destinés à des prestataires de l'assurance-chômage.	Stages en milieu de travail devant être complétés par une formation de courte durée standardisée et créditable ou non, ou sur mesure, sur les lieux de stage en établissement. Le stage est de 30 heures ou plus par semaine.		X	Nil	Durée de financement : de 6 à 52 semaines et des frais de fonctionnement pouvant représenter jusqu'à 125 $/semaine par participant. Pour un projet d'un promoteur privé, la contribution gouvernementale ne doit pas dépasser 33,3% du coût total du projet.	La prestation d'assurance-chômage peut être majorée jusqu'à 384 $/semaine.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Autres mesures Formation des étudiants en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage - Prestataires de l'assurance-chômage	Permettre à des prestataires de l'assurance-chômage de s'inscrire à des cours de formation à temps plein afin d'acquérir des compétences qui leur permettront de réintégrer le marché du travail.	- Personnes sans emploi admissibles aux prestations d'assurance-chômage - Recommadation nécessaire d'un conseiller en emploi - Le nombre de semaines de prestations reçues, ajoutées au nombre de semaines que doit durer le cours, ne doit pas dépasser 104 semaines	La formation doit viser un métier en pénurie. Formation générale ou formation professionnelle menant à un DEP ou à une ASP ou formation sur mesure de longue durée. La formation se donne en établissement. Mais surtout, les activités de formation peuvent être des cours de langues secondes, elles peuvent être standardisées ou sur mesure mais elles ne peuvent pas dépasser 6 mois.	X X		Préalables si le programme d'étude est un DEP, un CEP ou une ASP. Nil	Selon les coûts prévus par l'Accord Canada-Québec ou par le biais de l'enveloppe ouverte du MEQ en formation professionnelle. Enveloppe fermée des langues secondes du MEQ.	Prestations d'assurance-chômage durant un maximum de 104 semaines selon la durée de la formation. De plus, EIC peut ajouter des allocations spéciales selon les besoins (frais de résidence, de déplacement...).

EIC.18

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Accord Canada-Québec Achats directs (1) - Prestataires de l'assurance-chômage - Prestataires de la Sécurité du revenu	Permettre à des prestataires de l'assurance-chômage et à des prestataires de la sécurité du revenu d'acquérir une formation initiale pour l'exercice d'un métier ou d'une profession ou une formation préparatoire à l'emploi (FPE).	Répondre aux critères de l'un ou l'autre des programmes de la Planification de l'emploi.	Formation générale ou formation professionnelle sur mesure ou standardisée de longue durée. La formation se donne en établissement.	X		Nil, sauf pour certains préalables fonctionnels à la formation recherchée.	Selon l'Accord Canada-Québec et les taux en vigueur (RH, RM).	Allocations supplémentaires et spéciales du MMSRFP en plus des prestations de la sécurité du revenu ou prestations de l'assurance-chômage (article 26). De plus, EIC peut ajouter des allocations spéciales selon les besoins (frais de résidence, frais de déplacement).

(1) Les activités prévues dans le cadre du programme "Achats directs" sont offertes selon six différents volets : formation générale, formation professionnelle, mise à niveau, accès aux carrières technologiques, initiation aux métiers non traditionnels et pré-formation à la formation technologique; il serait peu pertinent de les présenter ici.

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Accord Canada-Québec Formation sur mesure en établissement (FME) Volet Employabilité - Prestataires de la Sécurité du revenu	Permettre à des prestataires de la sécurité du revenu d'acquérir une formation initiale pour l'exercice d'un métier ou d'une profession.	- Les personnes doivent être inscrites dans un Centre Travail-Québec - Elles doivent répondre aux critères de l'un ou l'autre des programmes de la Planification de l'emploi	Formation professionnelle de longue durée, standardisée ou sur mesure, en établissement, formation accompagnée d'un bloc pouvant aller jusqu'à 30% quant à la durée d'activités de développement de l'employabilité (formation générale, counselling d'emploi...)	X		Préalables ou le programme mène à l'obtention d'un CEP, d'un DEP ou d'une ASP.	Selon l'Accord Canada-Québec et les taux en vigueur (RH, RM).	Allocations supplémentaires et spéciales du MMSRFP en plus des prestations de la sécurité du revenu. De plus, EIC peut ajouter des allocations spéciales selon les besoins (frais de résidence, frais de déplacement).

FICHES DES PROGRAMMES ET MESURES DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mesure et population visée	Objectifs de la mesure	Admissibilité à la mesure	Types de formation visés par la mesure	Régime de formation		Conditions d'admission à la formation	Financement des coûts de formation	Financement du soutien au revenu
				Temps plein	Temps partiel			
Accord Canada-Québec **Formation sur mesure en établissement (FME) Volet Emploi** - **Personnes en emploi** - **Prestataires de l'assurance-chômage**	**Contribuer à l'adaptation et au développement de la main-d'oeuvre, d'entreprises et de secteurs d'activités économiques, par l'organisation d'activités de formation en établissement spécifiquement adaptées aux besoins particuliers des futures travailleuses et des futurs travailleurs.**	*Répondre aux critères de l'un ou l'autre des programmes suivants de la Planification de l'emploi.*	- de courte durée mais de plus de 80 heures La formation peut être : - *professionnelle pouvant inclure des éléments de formation générale* - sur mesure pouvant inclure des éléments de formation standardisée - de courte durée ou de longue durée - sur les lieux de travail ou en établissement mais généralement elle est une formation professionnelle sur mesure.		X (1)	Nil	Selon l'Accord Canada-Québec sur la formation en établissement et les taux RH et RM en vigueur avec un maximum de 100 $ par jour/élève de formation.	*Prestataires d'assurance-chômage ou de sécurité du revenu selon les normes. De plus, EIC peut ajouter des allocations spéciales selon les besoins (frais de résidence, frais de déplacement).*

(1) Généralement offerte à temps partiel, la formation pourrait l'être aussi de façon intensive, c'est-à-dire à temps plein sur une courte période.

PARTIE 2

Présentation visuelle des programmes et mesures des différents ministères à l'intention de diverses catégories de main-d'oeuvre.

En considérant la quantité impressionnante de programmes et mesures d'adaptation et de développement de la main-d'oeuvre disponibles aux personnes potentiellement ou actuellement clientes des commissions scolaires, nous avons cru bon de présenter visuellement les diverses options se présentant aux prestataires de la sécurité du revenu et de l'assurance-chômage, aux personnes en emploi, aux clientèles spécifiques, à l'ensemble des personnes adultes et finalement aux personnes habitant les régions désignées par EIC dans la Planification de l'emploi.

Cette partie présente **huit figures** et **neuf sous-figures** et regroupe près de cinquante programmes ou mesures différentes. Les figures 1, 2 et 3 présentent les clientèles de la sécurité du revenu, de l'assurance-chômage et du marché du travail. Chacune d'entre elles est subdivisée en trois sous-figures spécifiques nous permettant de distinguer la nature de la mesure (formation, stage, etc.).

Les figures 4 et 5 nous présentent les clientèles spécifiques dans le cadre de programmes et mesures particulières, tandis que la figure 6 s'adresse généralement à des clientèles plus larges et la figure 7 illustre les autres programmes spécifiques pour les travailleurs et travailleuses ainsi que pour les entreprises. Finalement, la figure 8 nous présente le programme de développement des collectivités du gouvernement fédéral qui s'adresse à des clientèles de régions désignées par EIC.

De plus, **chacune des mesures** (ou des programmes) est **codifiée**, ce qui permet de retrouver rapidement sa description à l'une des quatre sections de la première partie du document. À ce chapitre, seules deux mesures du gouvernement fédéral ne sont pas codifiées; elles sont simplement présentées à titre d'information.

FIGURE 1 : ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET MESURES DU MMSRFP, D'EIC, DU MLCP ET LES PROGRAMMES CONJOINTS (ACCORD CANADA-QUÉBEC) À L'INTENTION DES PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU

Cadre : programmes fédéraux (EIC), programmes provinciaux (MMSRFP et MLCP) et programmes conjoints

Notes : les établissements de formation reconnus agissent en tant que fournisseurs ou promoteurs de services de formation selon le cas.
* en Rattrapage scolaire, la formation est financée par le MEQ.

FIGURE 1-A : LES PROGRAMMES DE FORMATION

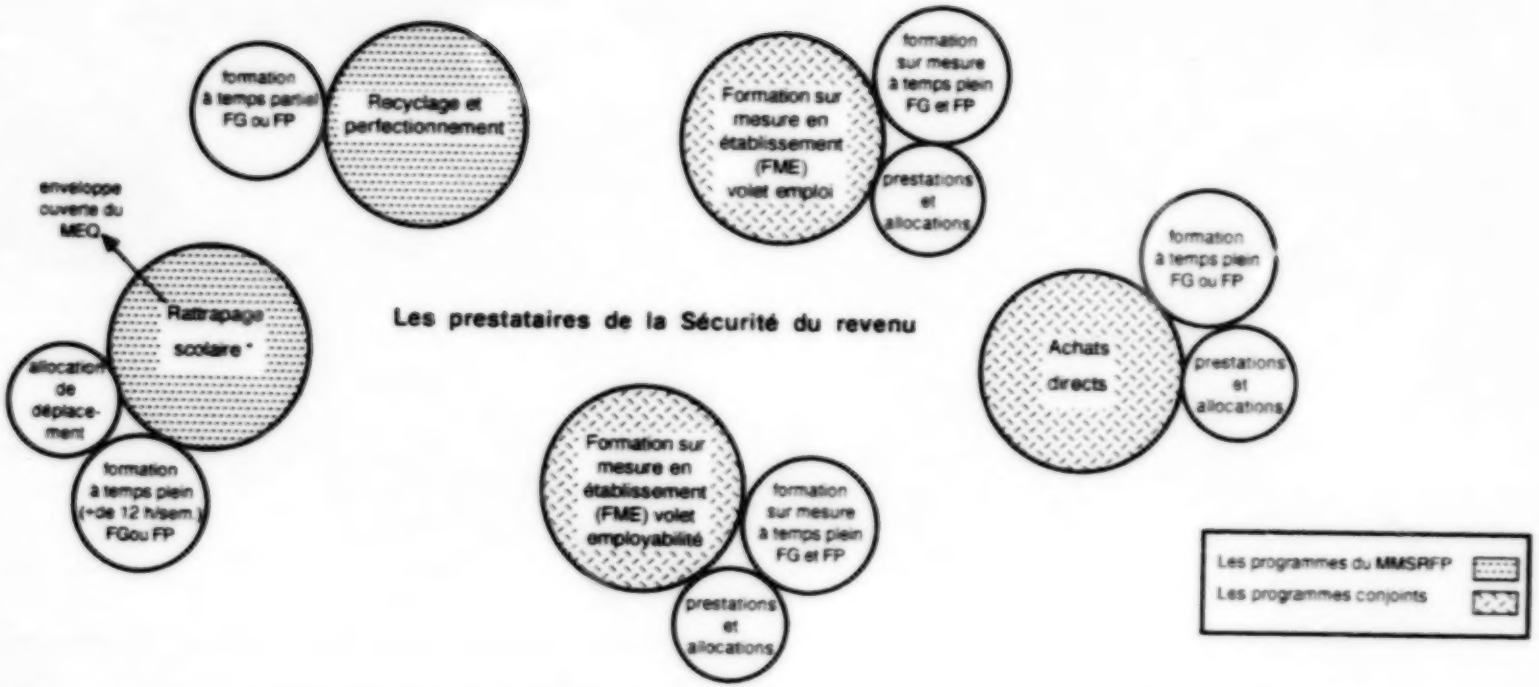
 enveloppe ouverte du MEQ
Rattrapage scolaire *
allocation de déplacement
formation à temps plein (+de 12 h/sem.) FGou FP
formation à temps partiel FG ou FP
Recyclage et perfectionnement
Les prestataires de la Sécurité du revenu
Formation sur mesure en établissement (FME) volet emploi
formation sur mesure à temps plein FG et FP
prestations et allocations
Formation sur mesure en établissement (FME) volet employabilité
formation sur mesure à temps plein FG et FP
prestations et allocations
Achats directs
formation à temps plein FG ou FP
prestations et allocations
Les programmes du MMSR/FP
Les programmes conjoints

* en Rattrapage scolaire, la formation est financée par le MEQ.

FIGURE 1-B : LES PROGRAMMES DE STAGE INCLUANT UN VOLET FORMATION

FIGURE 1-C : LES PROGRAMMES DE STAGE

Les prestataires de la Sécurité du revenu

Les programmes du MMS-RFP

FIGURE 2 : ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET MESURES DU MMSRFP, D'EIC ET LES PROGRAMMES CONJOINTS (ACCORD CANADA-QUÉBEC) À L'INTENTION DES PRESTATAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Cadre : programmes fédéraux (EIC), programmes provinciaux (MMSRFP) et programmes conjoints

Notes : les établissements de formation reconnus agissent en tant que fournisseurs ou promoteurs de services de formation selon le cas.
* sous l'Article 26, la formation est financée par le MEQ.

FIGURE 2-A : LES PROGRAMMES DE FORMATION

* sous l'Article 26, la formation est financée par le MEQ.

FIGURE 2-B : LES PROGRAMMES DE STAGE INCLUANT UN VOLET FORMATION

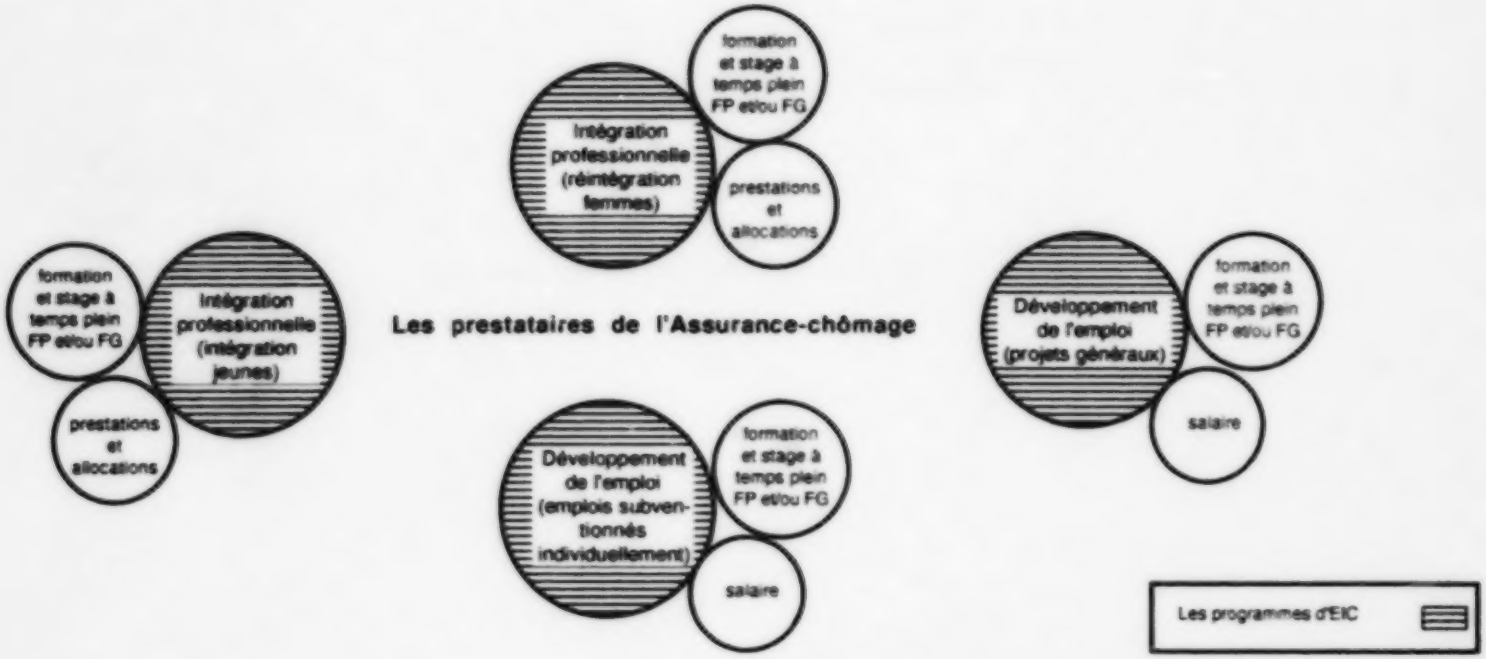

FIGURE 2-C : LES PROGRAMMES DE STAGE

Les prestataires de l'Assurance-chômage

Les programmes d'EIC

FIGURE 3 : ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET MESURES DU MMSRFP, D'EIC, DU MRQ, DU MICT, DE L'OLF ET LES PROGRAMMES CONJOINTS (ACCORD CANADA-QUÉBEC) À L'INTENTION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

Cadre : programmes fédéraux (EIC), programmes provinciaux (MMSRFP, MRQ, MICT et l'OLF) et programmes conjoints

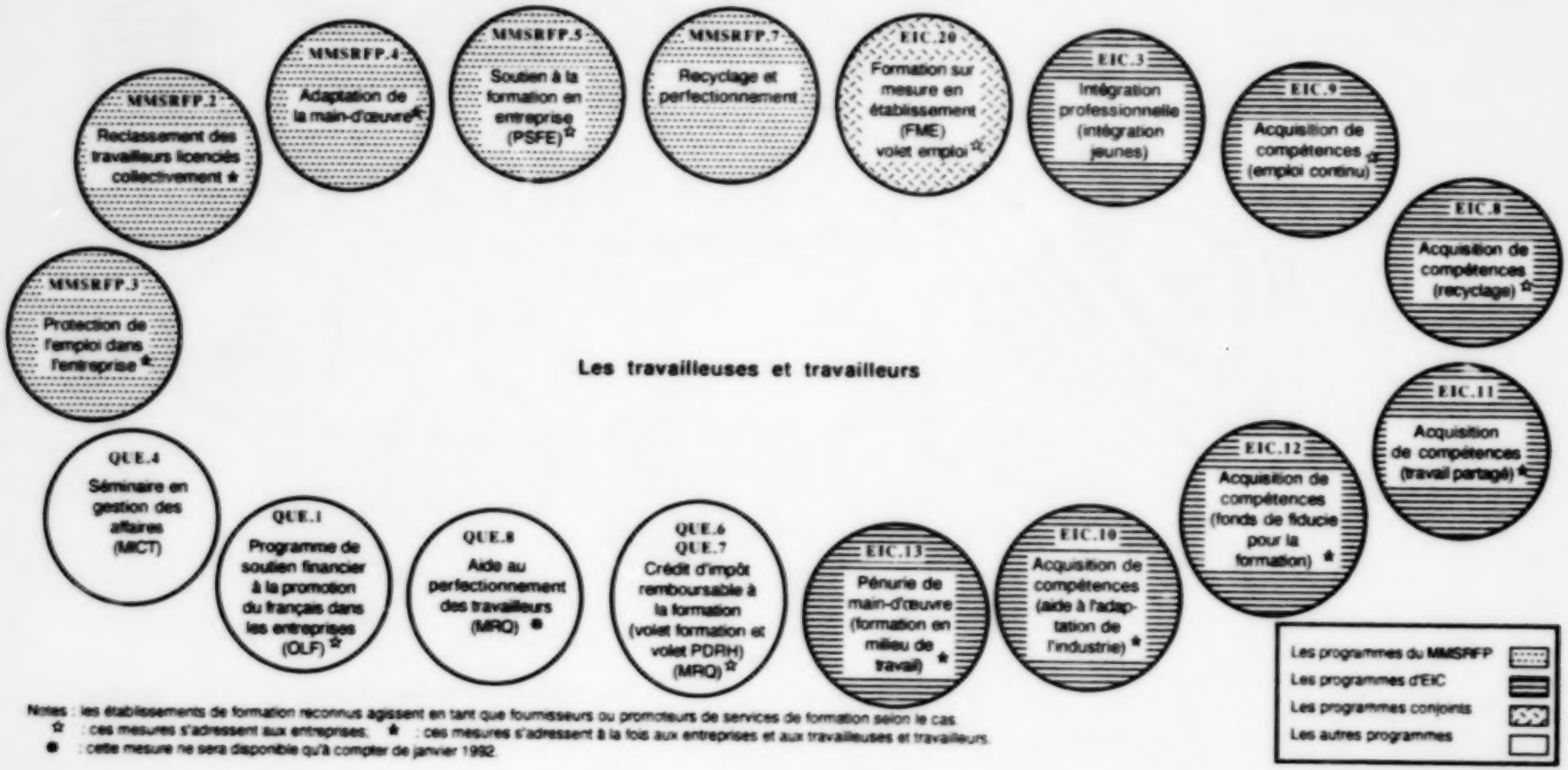

Notes : les établissements de formation reconnus agissent en tant que fournisseurs ou promoteurs de services de formation selon le cas.
☆ : ces mesures s'adressent aux entreprises. ★ : ces mesures s'adressent à la fois aux entreprises et aux travailleuses et travailleurs.
● : cette mesure ne sera disponible qu'à compter de janvier 1992.

FIGURE 3-A : LES PROGRAMMES DE FORMATION

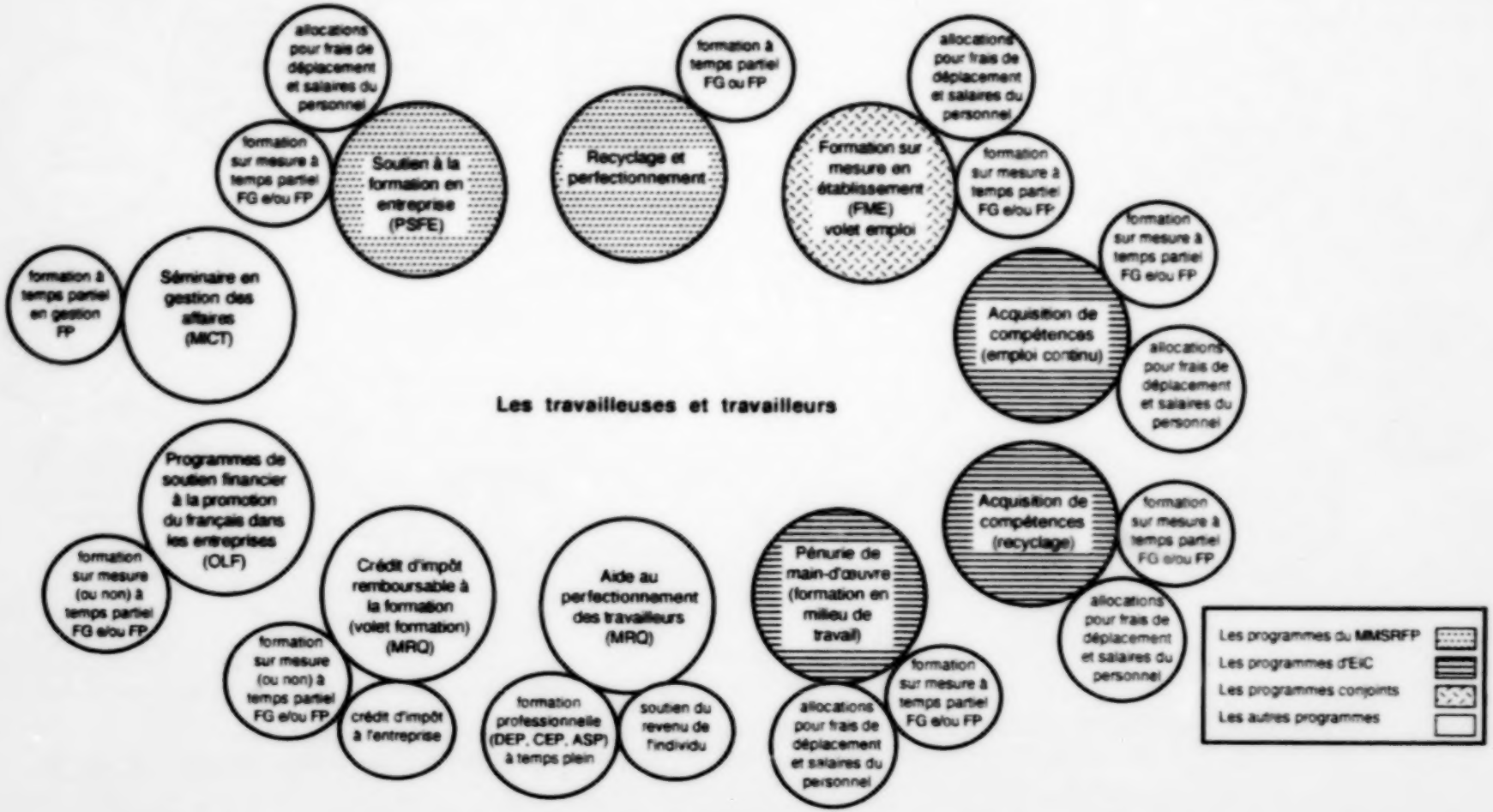

FIGURE 3-B : LES PROGRAMMES DE STAGE INCLUANT UN VOLET FORMATION

Les travailleuses et travailleurs *

Les programmes d'EIC

* pour les personnes travaillant moins de 25 heures par semaine et étant âgées de moins de 30 ans

FIGURE 3-C : LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'INTENTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES

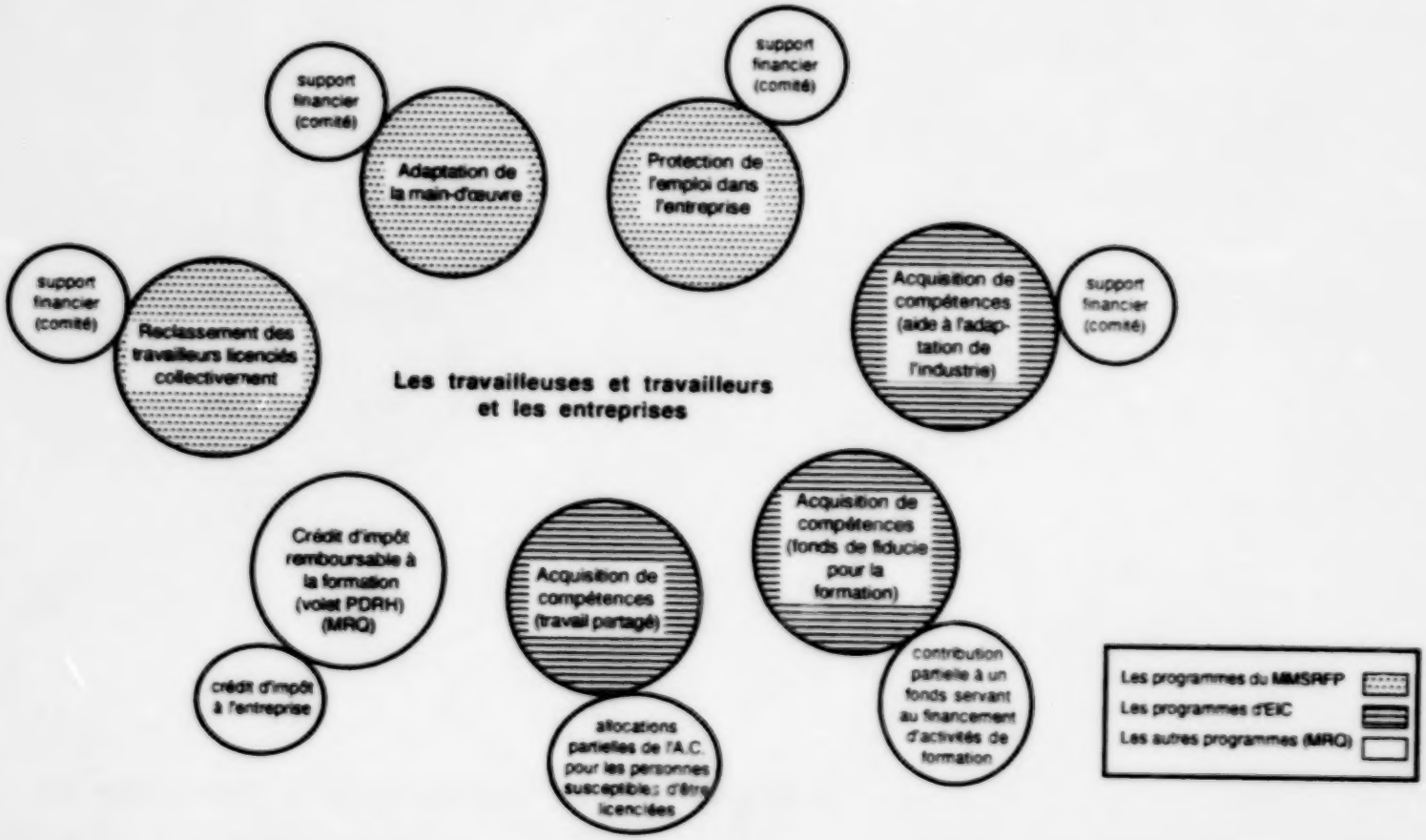

FIGURE 4 : PROGRAMMES ET MESURES À L'INTENTION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Cadre : programmes fédéraux (EIC)

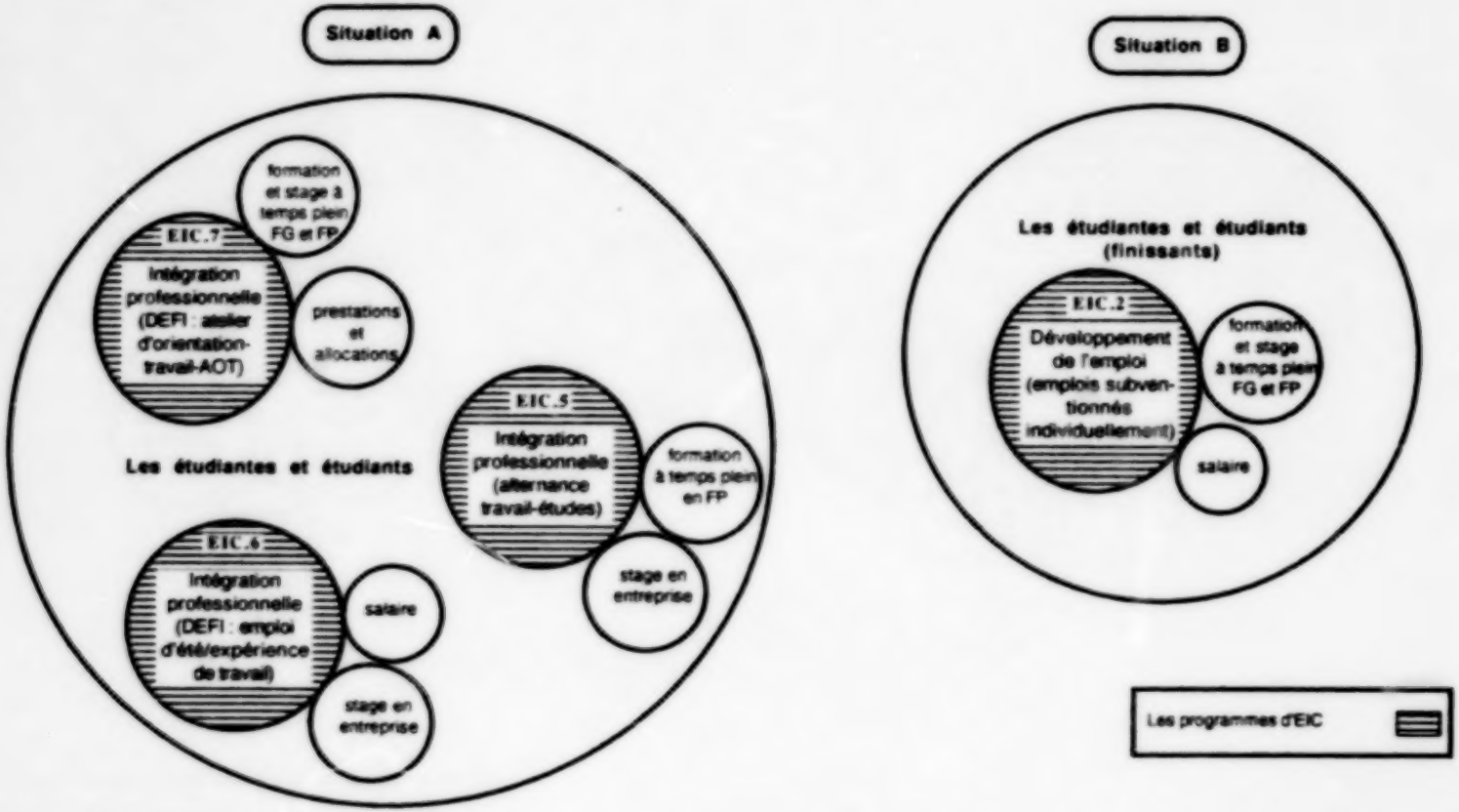

Note : les établissements de formation reconnus agissent en tant que fournisseurs ou promoteurs de services de formation selon le cas.

FIGURE 5 : PROGRAMMES ET MESURES À L'INTENTION DES FEMMES

Cadre : programmes fédéraux (EIC) et programmes provinciaux (MMSRFP)

Note : les établissements de formation reconnus agissent en tant que fournisseurs ou promoteurs de services de formation selon le cas.

FIGURE 6 : LES ACTIVITÉS DE FORMATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION À L'INTENTION DE TOUT ADULTE

Cadre : programmes provinciaux (MEQ)

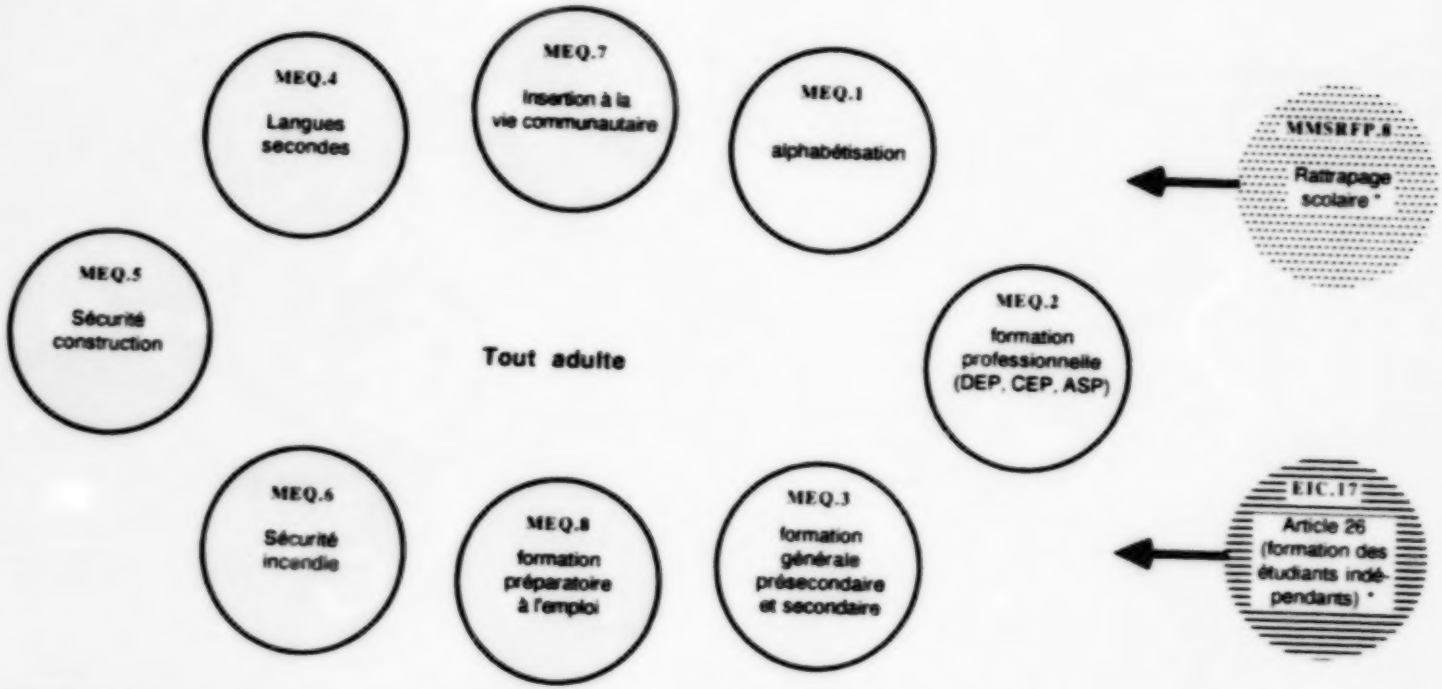

Notes : tout adulte peut s'inscrire de sa propre initiative à des programmes ou à des cours de formation donnés par les établissements scolaires;

* en Rattrapage scolaire et en vertu de l'Article 26, le financement des activités de formation est assumé par le MEQ (i.e. : les cours de langues secondes et les programmes financés en vertu de l'enveloppe ouverte).

Financement par l'enveloppe ouverte du MEQ

Financement par allocations supplémentaires

FIGURE 7 : PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES DE MINISTÈRES PROVINCIAUX AUTRES QUE LE MEQ ET LE MMSRFP À L'INTENTION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ET DES ENTREPRISES

Cadre : activités de formation de divers ministères ou organismes provinciaux

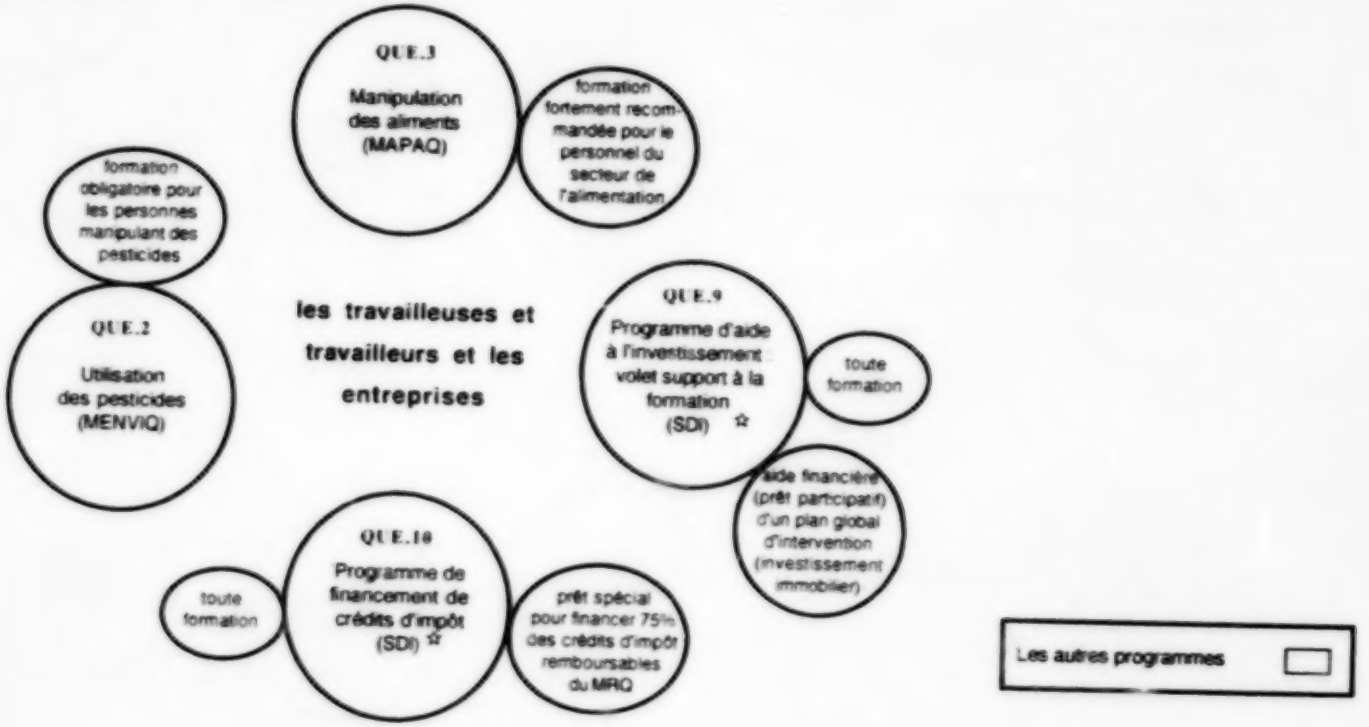

Notes : les établissements reconnus peuvent agir en tant que promoteurs ou fournisseurs de services de formation;

☆ : ces mesures s'adressent aux entreprises.

FIGURE 8 : LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ET D'AIDE À L'INNOVATION D'EIC À L'INTENTION DES RÉGIONS DÉSIGNÉES ET DE LA COLLECTIVITÉ

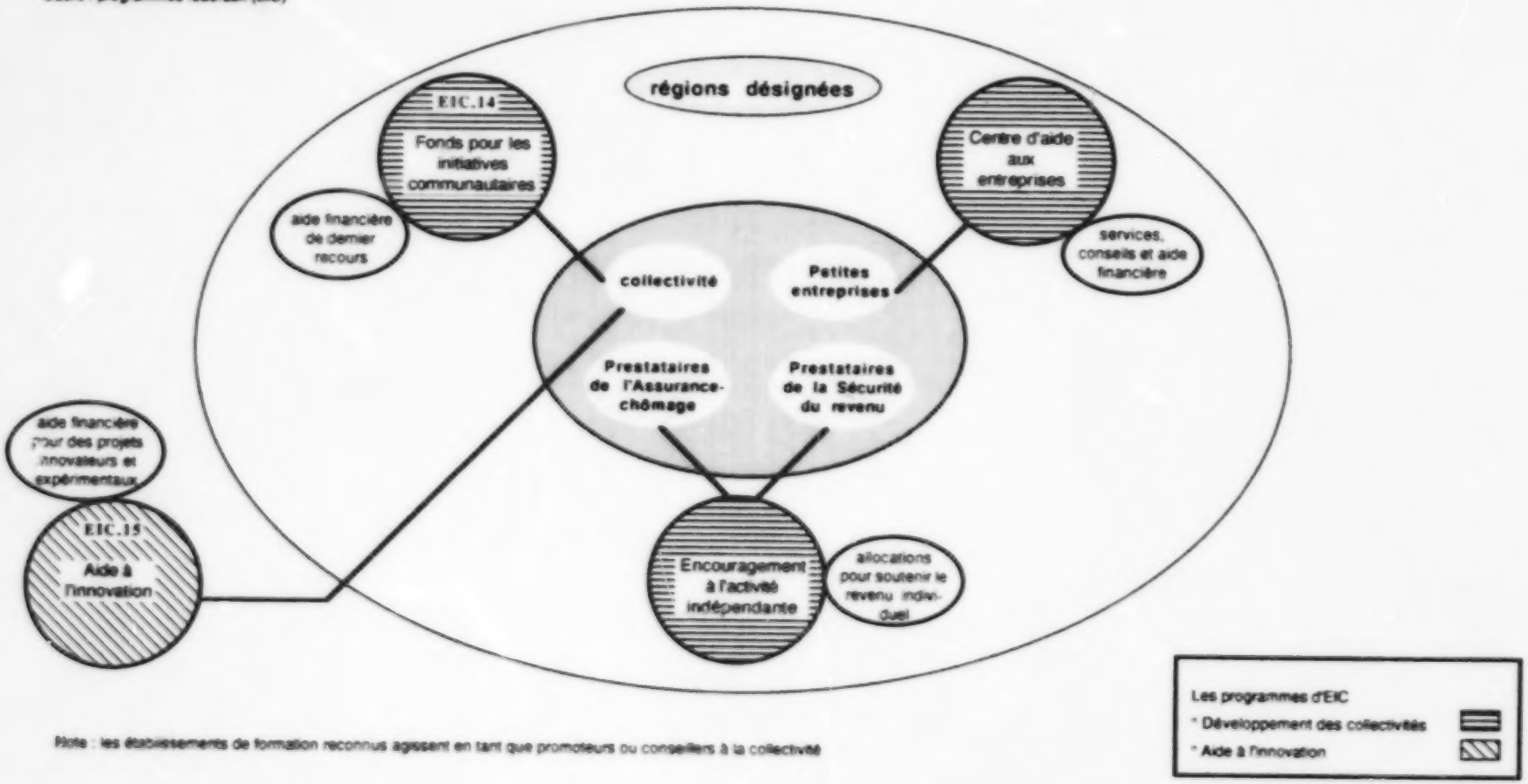

Note : les établissements de formation reconnus agissent en tant que promoteurs ou conseillers à la collectivité

PARTIE 3

Les réalisations des commissions scolaires en regard des principales mesures de développement de la main-d'oeuvre.

Cette partie présente à l'aide de schémas la participation des commissions scolaires à certaines mesures de l'Accord Canada-Québec et du MMSRFP. Les données illustrent les clientèles rejointes par ces mesures et les sommes allouées selon le type d'établissement d'enseignement choisi.

GRAPHIQUE 1 : les clientèles inscrites en ACHATS DIRECTS (1989-1990)

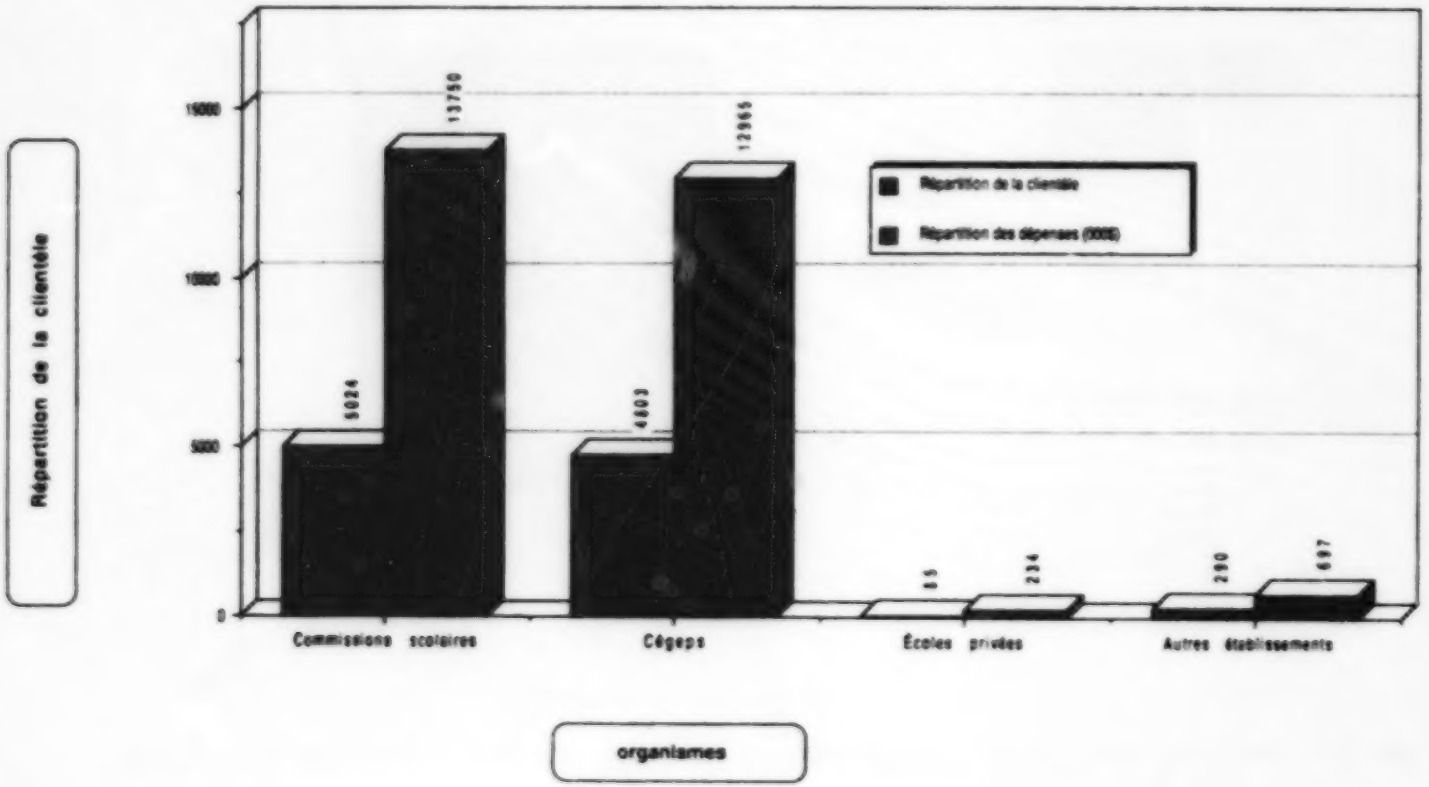

GRAPHIQUE 2 : les clientèles inscrites en FORMATION SUR MESURE EN ÉTABLISSEMENT (1987-1988 à 1989-1990)

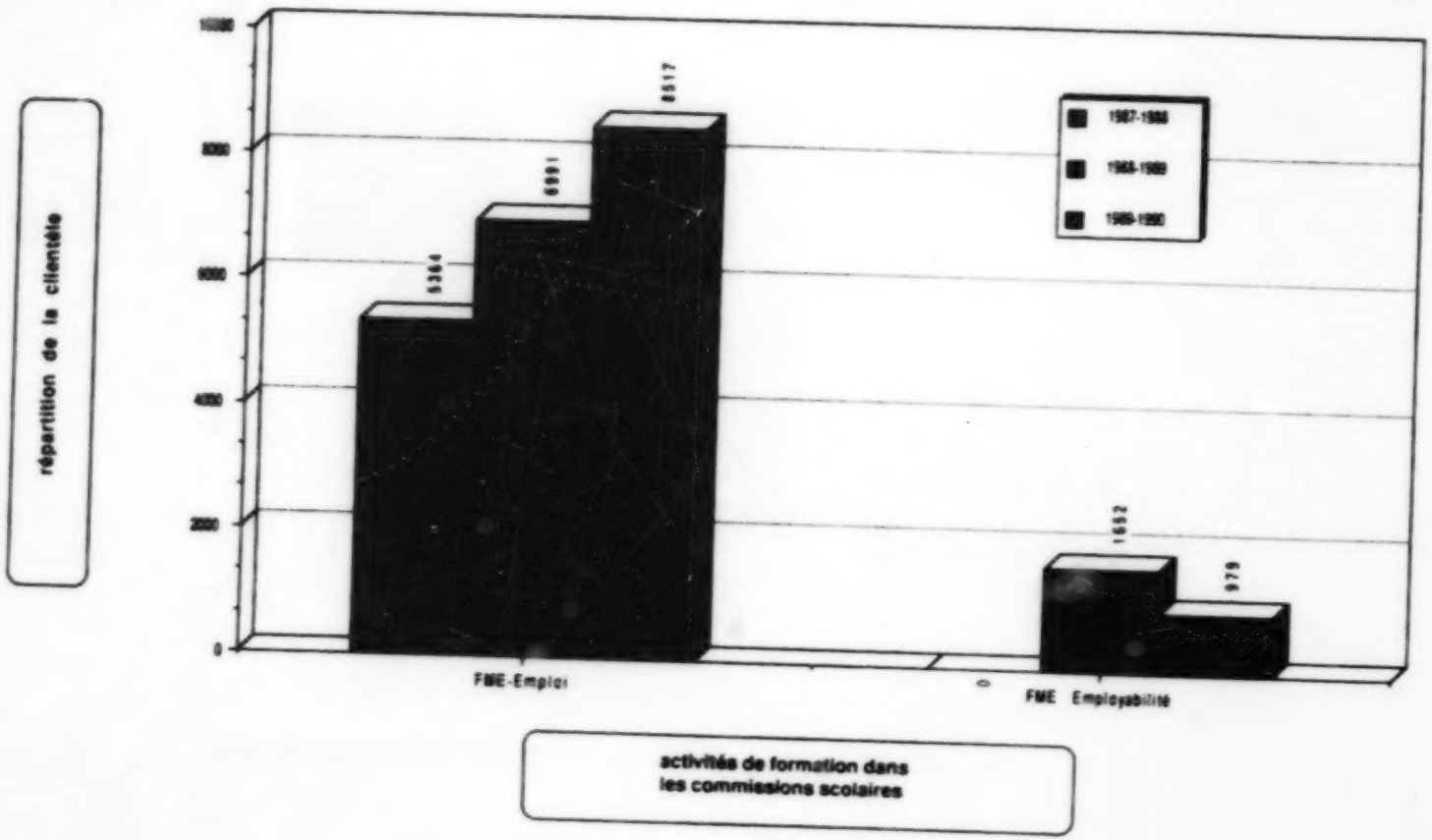

GRAPHIQUE 3 : les clientèles inscrites en TRANSITION-TRAVAIL (1989-1990)

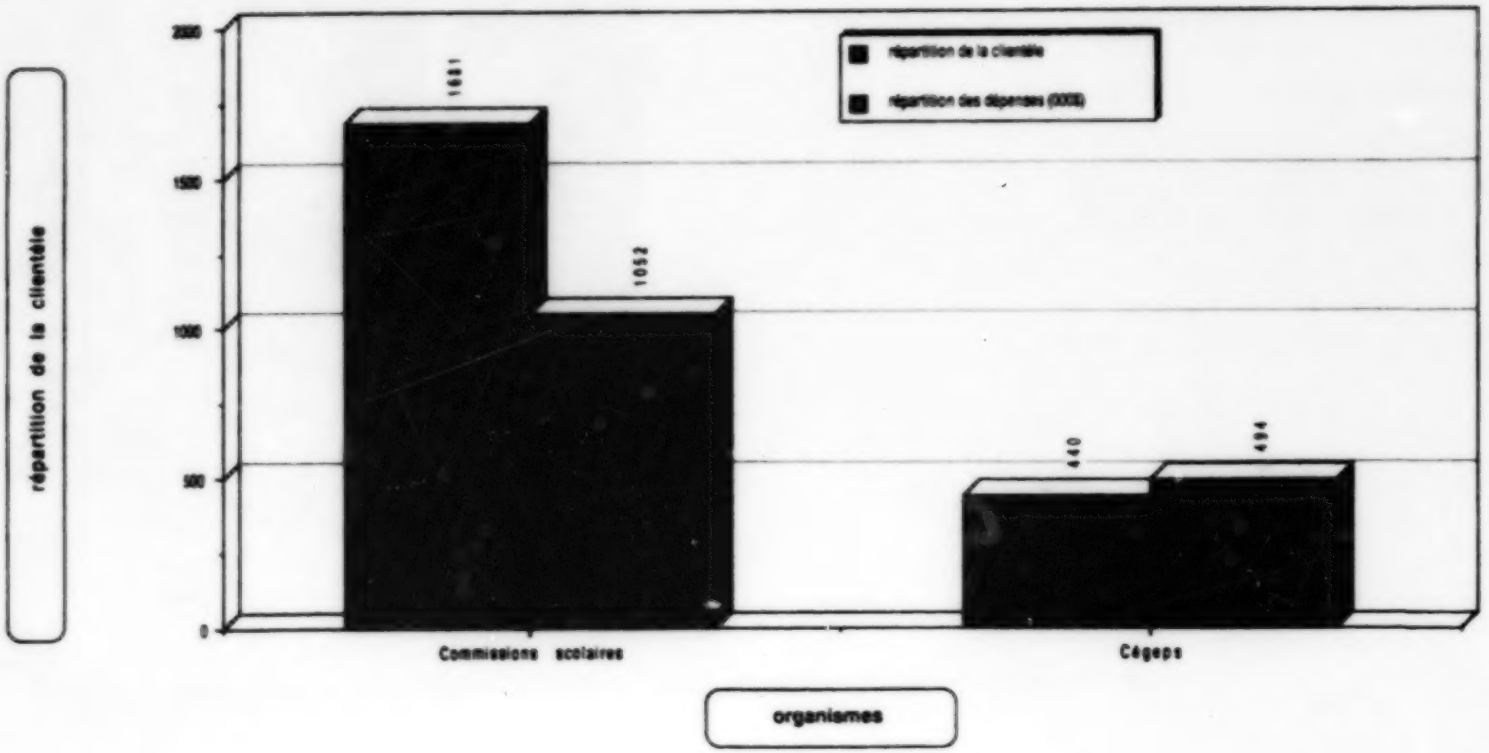

GRAPHIQUE 4 : les clientèles inscrites en RECYCLAGE ET PERFECTIONNEMENT (1989-1990)

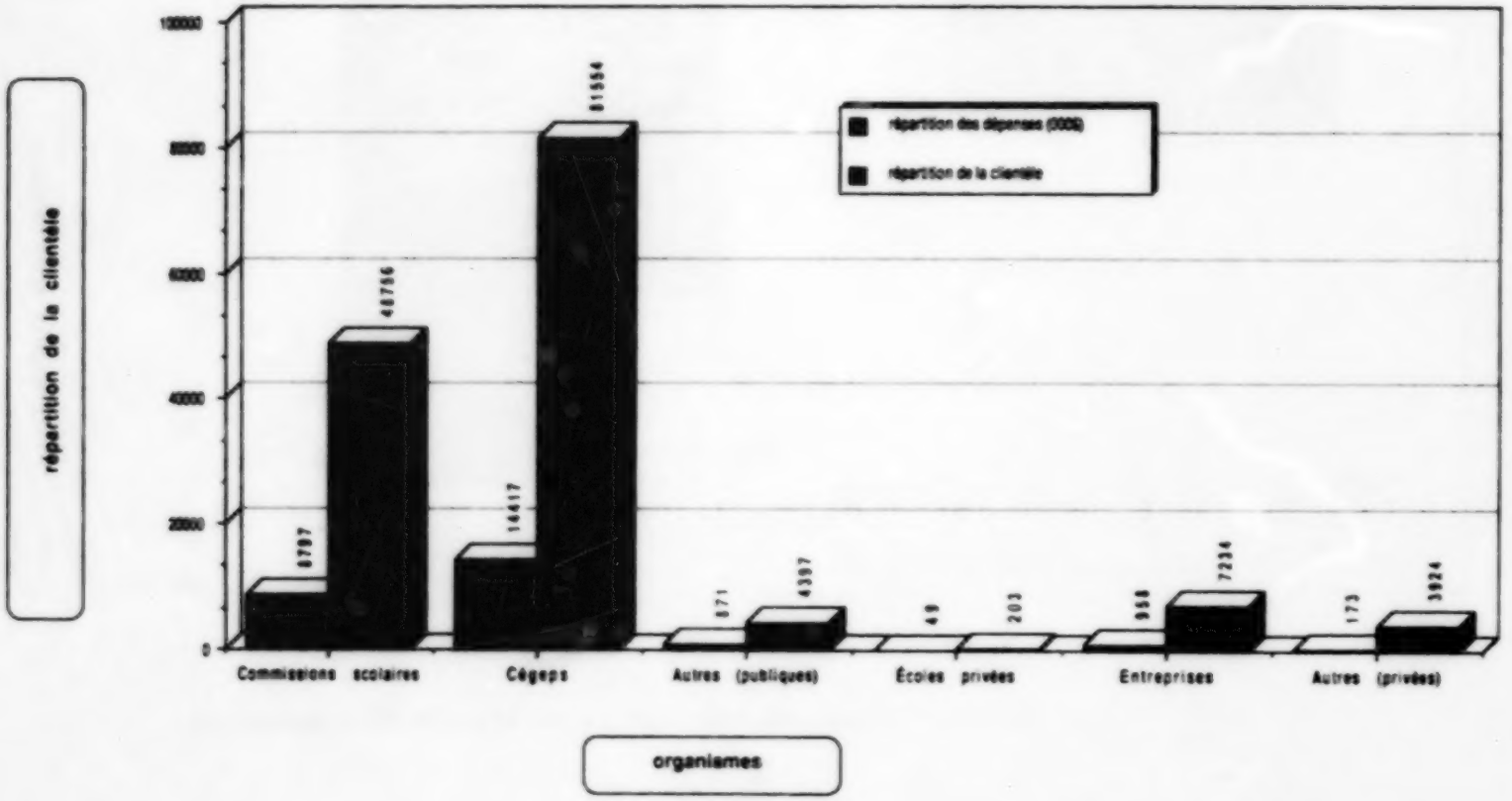

GRAPHIQUE 5 : les clientèles desservies par les projets spéciaux du MMSRFP (grands projets et fonds d'adaptation, 1989-1990)

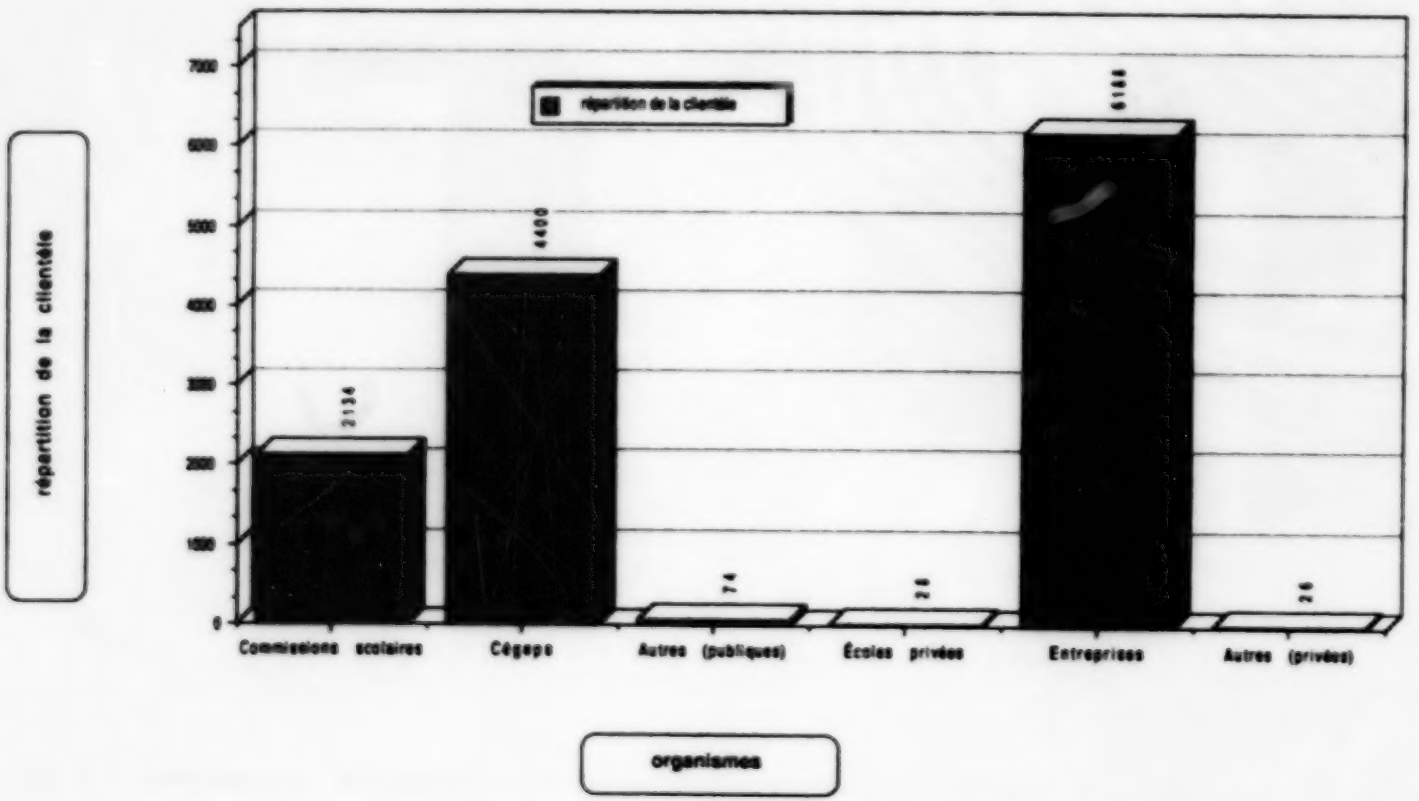
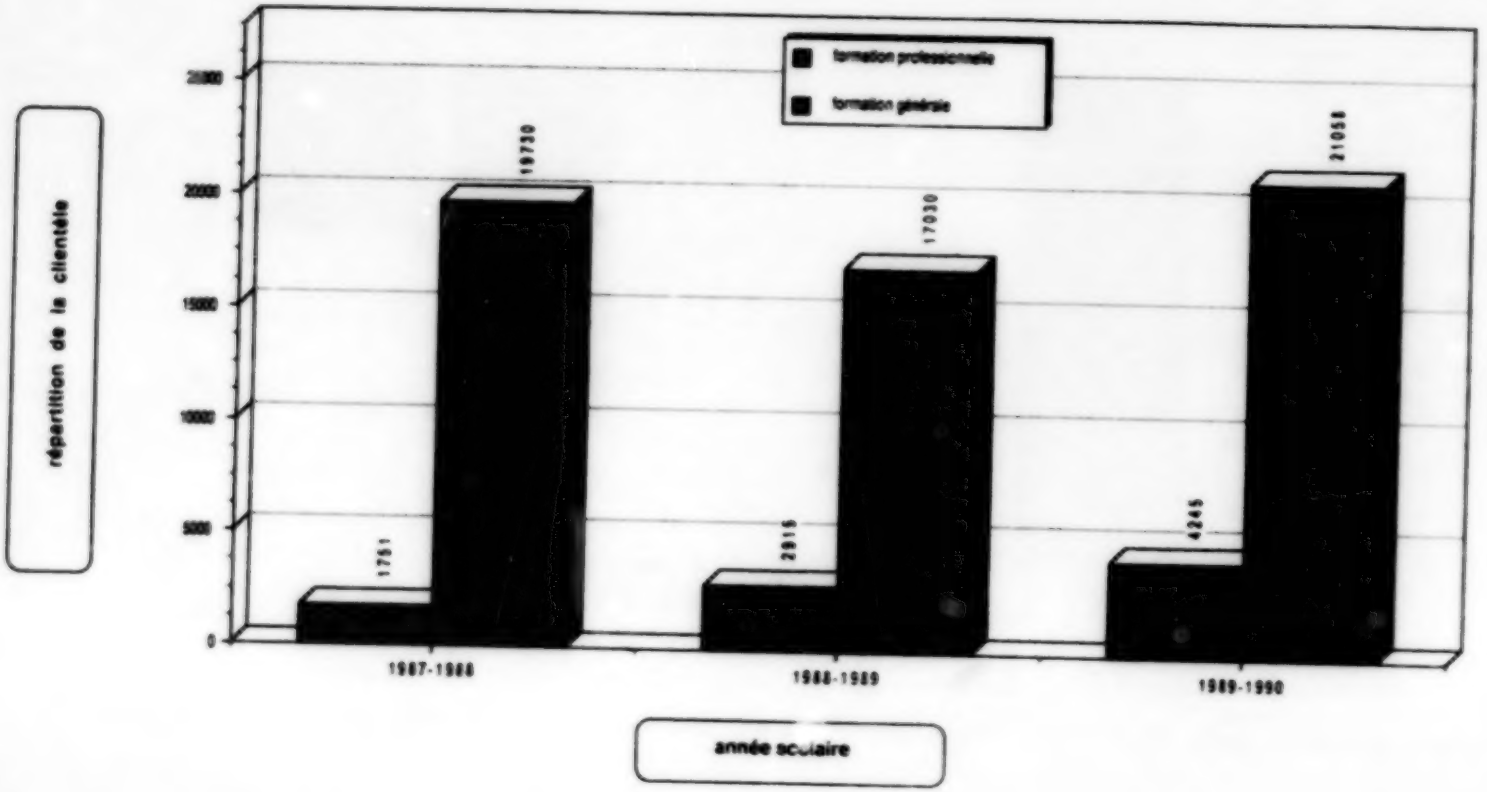
GRAPHIQUE 6 : les clientèles inscrites en RATTRAPAGE SCOLAIRE (1987-1988 à 1989-1990)